



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du

Mercredi 7 février 2024

Le sept février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures seize, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 1^{er} février 2023, s'est réuni Salle du Conseil municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

MM. PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, M. THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POUDY Franklin, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGE TERENCE, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Étaient représentés :

M. ID ALOUI Ali
Mme LORES Monique
Mme LANTERNIER Lucie
Mme COHEN Rachel
Mme DIMNET Jocelyne
M. CHIRRANE El Arbi
M. BANCE Stéphane
Mme FADLI Hafida
Mme BEZACE Mathilde
Mme FOURNIER Laura
Mme BENKAHLA Malika

Étaient absents :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme LEMOINE Nathalie
Mme DO REIS Sabrina

Secrétaire de séance : SASU Hancès

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance.....	3
→ Appel.....	3
→ Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2023	3
→ Déclarations introductives	3
RESSOURCES HUMAINES	4
→ Modification du tableau des effectifs du personnel communal.....	4
→ Conditions et modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement au sein de la Ville de Choisy-le-Roi.	5
→ Taux de promotion pour les avancements à l'échelon spécial.....	6
DLC	7
→ Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, année 2023	7
FINANCES	11
→ Rapport d'Orientation Budgétaire année 2024.....	11
RELATIONS PUBLIQUES.....	37
→ Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Choisy-le-Roi et les collèges et lycées pour la participation des élèves aux commémorations communales.....	37
SPORTS.....	40
→ Approbation du retrait de la commune de Choisy-le-Roi du Syndicat Mixte du Grand-Godet	40
DGST	51
→ Dénomination d'une rue dans le cadre de la Zac Briand Pelloutier : rue Sergent-chef Jonathan Lassus-David.....	51
ADMINISTRATION GENERALE	52
→ Modification de la désignation d'un représentant de la Ville pour le conseil d'école maternelle Nelson Mandela	52
→ Désignation d'un conseiller territorial à l'EPT Grand Orly Seine Bièvres.....	53
→ Présentation du rapport d'activité 2022 du SIFUREP	53
→ Motion Association DRAPO	55
→ Compte rendu des décisions L2122-22 du Code général des collectivités territoriales	59

La séance est ouverte à 19 h 16 sous la présidence de M. Tonino Panetta, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Bonsoir, chers collègues. Vous avez été convoqués, conformément aux formes légales, pour ce Conseil municipal de ce soir.

→ **Désignation du secrétaire de séance**

M. le Maire : Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Madame Hancès Sasu. Voilà qui est accepté, merci.

(Mme Hancès Sasu est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : Je vais donc passer la parole à M. Baranger, notre DGS, pour procéder à l'appel.

→ **Appel**

(M. Denis Baranger procède à l'appel.)

M. le Maire : Ceux qui n'ont pas été appelés peuvent-ils se signaler ? Non. Tout le monde a été appelé.

→ **Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2023**

M. le Maire : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023, avec cette convocation. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

→ **Déclarations introductives**

M. le Maire : Sur l'ordre du jour présent, y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, très bien.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette soirée, je voudrais, comme vous le savez sans doute, avoir une pensée en la mémoire de Monsieur Dominique Loizeau.

Dominique Loizeau était directeur de notre centre de vacances de Morillon et il a débuté son parcours en 1992. Monsieur Hervé Grandcolas travaillait pour la régie du Théâtre Cinéma et, malheureusement, ces deux agents méritants de notre Ville sont décédés.

Certains d'entre vous ont connu Monsieur Dominique Loizeau, ont sûrement collaboré avec lui, et nous avons eu des témoignages attristés, même plus, d'habitants de la ville, qui ont appris son décès. Monsieur Dominique Loizeau a débuté son parcours professionnel en décembre 1992 comme directeur du centre de vacances de Morillon. Il fut nommé stagiaire en janvier 2003, puis titularisé en juillet de la même année. Toute sa carrière s'est déroulée au sein de la Ville de Choisy-le-Roi, c'est-à-dire 32 années de service.

Durant toutes ces années, il a su créer un environnement chaleureux et bienveillant pour les enfants et les familles, en consacrant toute sa vie professionnelle à la Ville. Chacune et chacun sait quel était son attachement, qui allait au-delà du devoir professionnel au centre de Morillon. Si le centre de Morillon a joui d'une telle réputation, c'est à lui et toutes les équipes qui ont travaillé avec lui que nous le devons. C'est pour cela que nous voudrions

aujourd'hui lui rendre un hommage appuyé, en souvenir de cet homme qui a consacré sa vie au service des autres.

Monsieur Hervé Grandcolas a été recruté par la régie au poste de comptable en avril 2018. Il a donc accompli sept ans de collaboration avec notre Ville. Il était auparavant comptable du théâtre Edwige Feuillère à Vesoul, et il était particulièrement heureux de déployer ses compétences au sein de notre théâtre-cinéma. Il a vécu à Choisy-le-Roi dès sa prise de poste, non loin du théâtre, rue Chevreul.

Au nom de tous les élus du Conseil municipal et des services de la Ville, je tiens à présenter nos plus sincères condoléances aux familles et aux proches de Dominique Loizeau et d'Hervé Grandcolas ; et en leur mémoire, je vous demande de respecter une minute de silence. Merci.

Il est procédé à une minute de silence.

Merci.

RESSOURCES HUMAINES

→ Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire : Nous allons commencer notre ordre du jour. Le point n°1 concerne les ressources humaines et nous allons commencer par la modification du tableau des effectifs du personnel communal. Je donne la parole à Monsieur Vasco Coelho.

M. Coelho : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Direction générale, et les Choisyens et Choisyennes.

Cette délibération vient souvent à notre Conseil. Pour contribuer au bon fonctionnement des différents services de la Ville, il convient de procéder aux transformations indiquées dans la délibération pour une mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements de personnel et des recrutements réalisés, et en permettant l'accès à des agents contractuels.

Voilà, chers collègues, nous devons délibérer à ce sujet.

M. le Maire : Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, c'est du classique. C'est donc adopté. Merci.

Vote de la délibération n°1

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Frédéric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE Bénédicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Danièle, Mme SASU Hancès, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL Béatrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POU DY Franklin, M. CHIRANE El Arbi, M. BANCE Stéphane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. BOURVEN Julien, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme DESPRES Catherine M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE

Térence, M. GUILLAUD-BATAILLE Fabien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité

→ Conditions et modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement au sein de la Ville de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Nous abordons les conditions et modalités de reclassement au sein de Choisy-le-Roi.

M. Coelho : Merci, Monsieur le Maire. Conformément au Code général de la Fonction publique, le fonctionnaire reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions a droit à une période de préparation au reclassement pendant une durée d'un an.

La période de préparation au reclassement s'entend comme une période ayant pour objet de préparer, le cas échéant, de qualifier son bénéficiaire pour l'occupation de nouveaux emplois, compatibles avec son état de santé. Elle vise à accompagner la transition professionnelle du fonctionnaire vers le reclassement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement au sein de la Ville, chaque suivi individuel ferait l'objet d'une convention tripartite entre la collectivité, l'agent concerné et le président du CNFPT pour les fonctionnaires de catégorie A+ ou le président du CIG de Petite couronne pour les fonctionnaires des catégories A, B, et C.

Tout au long de la période de préparation au reclassement, les agents continuent de bénéficier du versement de leur régime indemnitaire. Le CIG Petite couronne a décidé de créer des prestations d'accompagnement à la mise en œuvre de la préparation au parcours de reclassement. Comme précisé dans la notice explicative, certaines sont à titre gracieux et d'autres font l'objet de coûts supplémentaires à prendre en charge par la Ville.

Chers collègues, nous devons valider les conditions de modalités de la prise en charge des frais qui sont liés à la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes associés.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Merci.

Vote de la délibération n°2

Ont voté pour : 37

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Frédéric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE Bénédicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Danièle, Mme SASU Hancès, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL Béatrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POU DY Franklin, M. CHIRANE El Arbi, M. BANCE Stéphane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. BOURVEN Julien, M.

SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme DESPRES Catherine M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE T rence, M. GUILLAUD-BATAILLE Fabien.

Ont vot  contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La d lib ration n 2 est adopt e   l'unanimit .

→ Taux de promotion pour les avancements   l' chelon sp cial

M. le Maire : Nous restons toujours aux ressources humaines. C'est toujours   vous, M. Coelho.

M. Coelho : Le statut particulier le pr voit, le dernier  chelon d'un grade peut  tre un  chelon sp cial, sous r serve d'un taux de promotion fix  par l'Assembl e d lib rante. L'acc s   l' chelon sp cial s'effectue par voie d'inscription   un tableau annuel d'avancement  tabli par l'appr ciation de la valeur professionnelle, des acquis et de l'exp rience professionnelle des agents.

Des  chelons sp ciaux existent dans les grades suivants : administrateur g n ral, attach  hors classe, ing nieur g n ral, c'est un  chelon de classe exceptionnelle, ing nieur hors classe, m decin hors classe.

Par parall lisme avec le cadre en vigueur des avancements de grade, il est propos  de fixer un taux de promotion   100 %, pour chacun de ces avancements   l' chelon sp cial, et de r pondre aux m mes crit res cumulables : exercer une fonction correspondant au grade de promotion, ne pas avoir fait l'objet d'un avis d favorable relatif   la valeur professionnelle, ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire, totaliser au moins 33 mois de pr sence sur la p riode des trois ann es pr c dant l'ann e du tableau d'avancement, ne pas  tre en absence injustifi e dans le cadre d'une formation obligatoire ou d'une convocation   la m decine professionnelle.

Chers coll gues, il nous est demand  de d lib rer sur le taux de promotion des grades concern s par les avancements   l' chelon sp cial.

M. le Maire : Merci, Monsieur COELHO. Y a-t-il des observations sur ce point ? Merci. Cela est adopt .

Vote de la d lib ration n 3

Ont vot  pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Fr d ric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE B n dicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Dani le, M. THIAM Moustapha, Mme SASU Hanc s, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL B atrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POU DY Franklin, M. CHIRrane El Arbi, M. BANCE St phane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M.

BOURVEN Julien, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme BENKAHLA Malika, Mme DESPRES Catherine, M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE T rence, M. GUILLAUD-BATAILLE Fabien.

Ont vot  contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La d lib ration n 3 est adopt e   l'unanimit 

DLC

→ Rapport annuel sur la situation en mati re d' galit  entre les femmes et les hommes, ann e 2023

M. le Maire : Nous arrivons   un rapport annuel sur la situation en mati re d' galit  entre les femmes et les hommes pour l'ann e 2023. Ceci est un compl ment au pr c dent rapport qui a  t  pr sent , puisque nous n'avons pas encore re u, nous vous l'avons expliqu , nous n'avons pas encore re u tous les tenants et aboutissants et nous n'avons pas pu vous pr senter un tableau complet. Ceci est le compl ment que va nous pr senter Madame Sabrina Fontaine.

Mme Fontaine : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers coll gues, et tous les habitants Choisyens.

Le rapport sur la situation en mati re d' galit  entre les femmes et les hommes, c'est sp cifiquement sur trois actions, sur trois axes.

Vous avez l'annexe au niveau des chiffres. Les chiffres sont toujours les m mes. Juste une petite parenth se, ce qui serait bien,   l'avenir, au niveau RH, ce serait d'avoir un statisticien pour que cela soit plus parlant. Les chiffres sont plus ou moins les m mes chaque ann e et nous avons plus de femmes que d'hommes dans notre collectivit , 58 %, mais pour faire parler les chiffres et pour s'appuyer dessus, pour avoir des actions correctrices, pour l' galit  femmes et hommes, il faudrait que nous puissions avoir l'appui d'un statisticien.

En termes d'actions men es en interne, nous avons le collectif  galit  femmes/hommes, qui a  t  relanc  et qui va d buter, puisque le recrutement a  t  r alis  au niveau des agents, et le lancement sera pour le 1^{er} mars. C'est le service RH et le service DNC qui est en soutien au niveau interne du collectif. Nous travaillons main dans la main.

En ce qui concerne les actions pour les habitantes de la ville, ce sont les actions de sensibilisation  galit  femmes et hommes, autour du Mois de l' galit , autour du 8 mars, ce sont des actions qui sont men es par les services municipaux, mais  galement par les associations.

Nous avons aussi un gros projet qui devrait sortir de terre cette ann e, je l'esp re, que nous portons avec vigueur, n'est-ce pas, Monsieur le Maire, c'est la Maison des Femmes pour la lutte notamment contre les violences faites aux femmes, et d'autres axes, sur l'insertion professionnelle des femmes, la sensibilisation autour des questions de sant , et tout ce qui est actions et loisirs pour les femmes.

Tout au long de l'année, conjointement avec la politique de la Ville, sur le contrat de ville, notamment le nouveau contrat de ville, il y a un axe pour développer l'égalité femmes et hommes dans les quartiers prioritaires et nos associations sont vent debout pour proposer des projets. Nous avons pas mal d'appels à projets pour l'année prochaine sur cette question.

Je reste à votre disposition pour toute éventuelle question. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame Fontaine. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur Hassan Aoummis.

M. Aoummis : Merci, Monsieur le Maire. J'ai lu avec un grand intérêt ce rapport et je vous remercie de l'effort de clarification.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la reprise du collectif des agents qui a été créé en 1998, sous une autre forme, pour promouvoir l'égalité femmes et hommes ; tout travail de sensibilisation et de conscientisation sur des questions aussi fondamentales que les droits égaux pour toutes et tous est le bienvenu.

Par ailleurs, toute implication de la Ville contre les violences faites aux femmes dont vous avez fait mention est évidemment nécessaire et souhaitable. Il serait nécessaire cependant de continuer à œuvrer pour une réelle égalité salariale, car il est devenu moralement inconcevable et politiquement inadmissible que des disparités persistent et narguent le principe républicain d'égalité. Tant que les femmes continuent à subir ce traitement différentiel en matière de salaire, à diplômes et à compétences égales, l'homme gagnant plus que les femmes, cela continuera à porter préjudice à toutes les formes de sensibilisation, voire à les crédibiliser, les rangeant dans la rubrique du saupoudrage, chose qu'elles ne sont pas.

La discrimination salariale avantage toutes les autres formes de discrimination et elle est génératrice d'une égalité profonde qui porte sur le genre et, de ce fait, elle ne peut pas asseoir une véritable égalité des femmes.

Le différentiel de la rémunération de toutes les catégories du personnel dans notre Ville, cela nécessite un effort de correction, vous en avez parlé. Alors que les hommes dans la catégorie A touchent 52 000 €, les femmes ne touchent que 40 701 €, soit une différence de salaire de 11 805 €, au profit des hommes, bien évidemment. C'est le même constat pour les catégories B, les femmes sont à 32 707 €, alors que les hommes sont à 35 212 €, la différence de traitement est de 2 065 €. Les catégories C, plus nombreuses, les femmes sont à 28 973 €, alors que les hommes sont à 30 487 €, soit un différentiel de 1 514 €, toujours au profit des hommes.

Cette situation n'est pas propre à notre Ville et elle est instituée aux règles. Selon l'INSEE, les femmes gagnent en moyenne 23 % de moins que les hommes. Chose paradoxale, les écarts de salaire augmentent avec la qualification. Dans le rapport présenté, les disparités salariales touchent toutes les filières, administrative, animation, culturelle, médicosociale, technique, et même la police municipale avec des femmes 23 574 € et des hommes à 34 961 €.

Dans un registre parallèle, le rapport fait mention des questions de maltraitance des femmes et des violences à leur égard. Les efforts consentis pour combattre ce fléau sont plus que jamais nécessaires et ils doivent concerner toute la ville et s'étendre sur tous les quartiers.

C'est pour cela que je souhaite lever une ambiguïté. Les inégalités, les discriminations et les violences faites aux femmes ne concernent pas uniquement les quartiers populaires. Ces

phénomènes, qu'il faut combattre avec toute notre énergie, sont universels. Ils concernent tout le monde et ils ne sont pas l'apanage d'une population au détriment d'une autre. De manière générale, l'intérêt que nous devons porter aux questions qui se rattachent à la promotion des droits des femmes doit rayonner sur notre territoire. Or, il s'avère que dans le rapport, les actions de sensibilisation ne se concentrent que sur un seul quartier populaire, en l'occurrence, les Navigateurs, avec des actions telles que « Cultivons les fleurs », « Tu n'es pas seule », ou encore la compagnie Vega avec « Paroles en jeu ». Il serait judicieux de voir plus large, car les endroits où la maltraitance des femmes sévit, ce ne sont pas ceux à qui nous pensons forcément.

Mme Fontaine : Je rejoins votre constat, c'est comme cela pour toute la France. Au niveau des inégalités salariales, le premier combat de l'égalité femmes/hommes est au niveau des écarts salariaux. Maintenant, je vais de mes vœux pour que notre municipalité fasse sur les prochains recrutements des efforts à ce niveau, et que nous puissions, au fur et à mesure du temps, aligner ces énormes écarts.

En ce qui concerne les actions menées pour la lutte contre les violences qui sont faites aux femmes, nous avons beaucoup d'actions portées par les associations des quartiers prioritaires. Elles sont menées dans le cadre des subventions du BOP 147, nous avons un nouveau QPV à Barbusse, donc il y aura de ce côté-là, au niveau du centre-ville, d'autres actions.

Mais surtout, la Maison des Femmes, et c'est pour toutes les femmes, et il n'y a pas du tout de critères. C'est pour toutes les femmes. Aujourd'hui, il est essentiel de pouvoir l'ouvrir le plus rapidement possible, car cela va toucher toutes les femmes. Elles pourront toutes venir et avoir la même chose.

C'est pareil pour les associations de quartiers prioritaires. Il n'y a pas de cible. C'est une localisation, mais ce n'est pas spécialement pour les femmes qui sont issues de quartiers prioritaires. Tout le monde peut aller aux actions de ces associations.

La Maison des Femmes pourra regrouper l'ensemble des dispositifs et de nos partenaires, comme le CIDFF, Tremplin 94, et j'aurai l'occasion de vous proposer, quand il sera finalisé, le projet, pour que nous puissions en débattre et que vous puissiez voir l'intérieur de tout ce qui va concerner la Maison des Femmes.

Je vous remercie.

M. le Maire : Je voudrais rebondir sur le point important, la Maison des Femmes qui sera à Barbusse. Il y a de nombreuses actions sur les Navigateurs, mais c'est lié à la politique de la Ville qui nous aide. Et nous allons, c'est ce que nous souhaitons, aux quatre coins de la ville, apporter sur place un équipement. C'est prévu à Barbusse, à l'opposé, nous y allons pas à pas, mais nous n'oublions personne. Et comme Madame Fontaine l'a dit, cette Maison des Femmes sera pour tous les quartiers, toute la ville, toutes les femmes et quel que soit le sujet. Cela est important.

Madame Fourniaud avait demandé la parole.

Mme Fourniaud : Je ne vais pas rajouter, je suis parfaitement d'accord avec ce que Monsieur Aoummis a évoqué dans le fond et dans la forme. En revanche, vous ne nous avez pas répondu sur l'écart important de salaire concernant les femmes dans la police municipale.

Et je m'interrogeais sur le fait s'il était judicieux, dans la Maison des Femmes, de prévoir des activités qui seraient uniquement réservées aux femmes parce que l'égalité hommes-

femmes, dans ma conception, ce n'est pas d'ostraciser les femmes d'un côté et les hommes de l'autre.

Mme Fontaine : Cette question s'est posée, effectivement quand nous parlons d'égalité femmes/hommes. Ce n'est pas l'égalité entre les femmes et les hommes, mais dans les droits.

En ce qui concerne le projet, au départ, il a été pensé avec tous les partenaires et tous les partenaires nous ont bien fait la réflexion que pour la lutte contre les violences faites aux femmes, les femmes devaient être uniquement entre femmes pour être plus à l'aise, et pouvoir libérer la parole, etc.

Effectivement, dans l'égalité femmes/hommes, nous n'oublions pas les hommes, loin de là, je pense qu'ils sont très présents, mais l'objectif, c'est de rattraper les droits des femmes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes, la Maison des Femmes sera uniquement dédiée aux femmes. Il y aura d'autres choses. Le mois de l'égalité femmes/hommes, au mois de mars, nous allons avoir des actions communes, mais cette maison est réservée aux femmes. Uniquement.

M. le Maire : Pour appuyer ce que dit Madame Fontaine, effectivement, nous en avons discuté et nous avons écouté les recommandations pour libérer la parole de la femme. Il s'avère que l'on nous a indiqué que la femme se sentait plus à même de s'engager. Mais je serai le premier à veiller que ce ne soient pas les femmes d'un côté et les hommes de l'autre. Les femmes sont plus à l'aise ainsi, mais cela peut évoluer ensuite. Je me sens privilégié, car il y a des actions qui sont faites où il y a le dîner des femmes chaque année et je suis invité et je suis le seul homme, donc je suis bien content, mais au bout de 30 minutes, Madame Fontaine me demande de sortir, ce que je fais.

Mme Fourniaud : Nous pouvons rire de tout, mais cela ne visait pas les endroits, je ne visais pas les endroits où les femmes allaient faire part des violences dont elles ont été victimes, les groupes de paroles. Je n'ai peut-être pas bien compris ce que Madame Fontaine a dit, mais je parlais des activités qui allaient être mises en place dans cette Maison des Femmes, les activités autres, nous allons parler de ce que nous avons pu subir et nous allons faire d'autres choses. C'était simplement ces autres activités dont je parlais, et pas le fait de se livrer devant les hommes, par rapport à son parcours.

M. le Maire : Je vous rassure, nous avons bien compris, mais nous avons discuté et il nous a semblé pertinent, dans un premier temps, de fonctionner comme cela. Il y a des choses qui ont du mal à sortir et les experts nous ont dit que...

Intervention inaudible

M. le Maire : C'est cela. Nous avons l'humilité d'écouter et je ne suis pas un expert non plus. Nous avons des sensibilisations et cela ne veut pas dire que ce que nous pensons, c'est ce qu'il faut faire. Nous nous appuyons, comme nous disons dans notre domaine, sur les hommes ou les femmes de l'art, qui nous recommandent... C'est une grande première à Choisy, c'est une ouverture. Il y en a très peu dans le 94 et cela pourra évoluer avec la contribution de toutes et de tous, y compris vous-mêmes. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Intervention inaudible

M. le Maire : La question sur l'égalité salariale...

Intervention inaudible

M. le Maire : Cela peut évoluer, et il s'avère, et ce n'est pas une volonté de la commune, mais c'est par rapport au recrutement et aux personnes qui répondent au poste, les responsables sont des hommes, ils ont un salaire au-dessus. La police municipale, pour les femmes, c'est quand même quelque chose d'assez nouveau. Il s'avère que les femmes que nous avons, et nous sommes demandeurs d'en avoir le plus possible et de les faire monter en responsabilité, ce qui va arriver pour certaines, c'est que les femmes sont en tout début de carrière. Sinon, les conditions financières sont les mêmes. J'aurais dû donner la parole à Monsieur Coehlo, aux ressources humaines.

M. Coelho : Nous avons eu cette discussion au cours du CST et les syndicats ont bien compris cette explication que ce sont les nouvelles arrivées. Les hommes ont plus d'heures supplémentaires. C'est pour cela qu'il y a ces écarts. Et il y a également l'ancienneté dans la profession.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une présentation. Est-ce qu'il faut voter que cela a été présenté ? Non, c'est dont acte.

FINANCES

→ **Rapport d'Orientation Budgétaire année 2024**

M. le Maire : Nous arrivons au gros point de la soirée et je vais donner la parole à Madame Francisot pour les finances et nous allons aborder le ROB pour l'année 2024.

Mme Francisot : Monsieur le Maire, chers collègues, chers Choisyens, bonsoir. Il me revient ce soir de vous présenter les orientations budgétaires de notre Ville pour cette année 2024 et elle devrait être marquée par un ralentissement de l'inflation. En revanche, les mesures votées en loi de finances devraient nous impacter à la marge.

Comme chaque année, la Ville bénéficiera de l'indexation des valeurs locatives des taxes foncières sur l'inflation à 3,9 %, tout en rappelant que, comme nous l'avons toujours dit, nous ne toucherons pas aux taux communaux d'imposition.

Nous devrions également bénéficier à la marge de l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement, en revanche, nous ne bénéficierons toujours pas du bouclier tarifaire sur l'électricité, donc nos dépenses devraient continuer d'augmenter.

Pour revenir à notre Ville, le budget global devrait augmenter tant en fonctionnement qu'en investissement. En dépenses de fonctionnement, pour ce qui est des charges à caractère général, une augmentation du budget de 17,48 % est prévue par rapport au réalisé de 2023. Cette augmentation s'explique du fait d'abord de l'opération prévue pour le rachat au SAF des huit biens. Cette opération qui devait être réalisée mi-décembre a eu lieu beaucoup plus tard et nous n'avons pas reçu l'acte du notaire permettant les missions des mandats de paiement. Il nous faut donc réinscrire cette dépense en fonctionnement, comme en investissement, cette année, selon les modalités qui vous ont été expliquées lors de la décision modificative de fin d'année, préparée avant d'avoir tous ces éléments.

Nous avons également reçu un ajustement des contributions au SIRESCO pour les repas livrés en 2022 et janvier 2023, de 614 737 €. La participation au déficit du CMS devrait déprécier cette année comparé à la participation 2023, ce qui serait une bonne nouvelle, puisque c'est le miroir du regain de fréquentation du centre.

Enfin, nombre d'autres postes d'entretien, de prestation de services, dont certains marchés ont été renouvelés courant 2023, sont eux aussi en augmentation, conséquence de la forte inflation de ces dernières années.

En ce qui concerne les charges de personnel, le budget primitif de 2023 s'élevait à 42 300 000 €. Il a été réalisé à hauteur de 99,14 %. Pour 2024, les charges de personnel devraient s'élever à 43 500 000 €, soit 4,44 % de plus par rapport au réalisé 2023.

L'évolution de la masse salariale résulte des faits mécaniques incompressibles, de l'augmentation de 1,5 de la valeur du point d'indice en année pleine, de l'augmentation uniforme de cinq points d'indice majorés de l'ensemble des grilles statutaires, depuis le traitement de janvier, ainsi que les besoins de recrutement permettant le bon fonctionnement des services.

En 2023, bien qu'il y ait eu 145 recrutements sur poste permanent, particulièrement à la direction de l'Enfance, plus de 200 postes sont encore non pourvus dans notre Ville. Bien entendu, nous tentons de maîtriser ce poste budgétaire qui est très important pour notre budget, afin de ne pas pénaliser l'ensemble de ce budget, en inscrivant la dépense de manière graduée, par 12^e différenciée, au regard des dates estimées de recrutement.

Pour autant, malgré le passage aux 1 607 heures, le manque de personnel, lié aux difficultés de recrutement que rencontrent les employeurs publics, ne nous permet pas de réduire de manière significative le nombre d'heures supplémentaires payées à nos valeureux agents, mais cela reste tout de même bien inférieur à ce qui était pratiqué jusqu'en 2019.

Nous poursuivons l'accompagnement de nos jeunes dans l'accession à un niveau de professionnalisation, leur permettant d'arriver qualifiés sur le marché du travail. Pour l'année d'enseignement 2023-2024, après validation du CNFPT, huit apprentis sont accueillis au sein de différents services de la Ville. Pour l'année 2024-2025, nous prévoyons d'accueillir 12 apprentis, sous réserve de l'arbitrage du CNFPT.

Pour cette année 2024, il sera maintenu une politique soutenue dans le champ de la formation des agents. La formation professionnelle tout au long de la vie est un droit que nous reconnaissons et soutenons pour tous les agents de la collectivité.

Pour ce qui concerne les affirmations de produits, le versement au Fonds national de garantie individuelle des ressources est stabilisé depuis 2013 à un peu plus de 2 millions.

Nous devrions toujours être exemptés au niveau national de la participation au fonds de péréquation intercommunal, puisque nous faisons toujours partie des 250 communes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées, bien que notre position ait légèrement évolué. En revanche, l'EPT peut décider d'une répartition différente de cette contribution pour se financer elle-même, c'est ce qui a été fait en 2020 et 2021, mais de la mauvaise manière, puisqu'ils avaient décidé de le reprendre via le Fonds de compensation des charges territoriales. Ils n'en ont pas reparlé depuis, puisque je le rappelle, plusieurs villes, dont la nôtre, se sont élevées contre cette façon de faire. En revanche, maintenant, ils nous réclament dans ce même fonds un complément pour les ordures ménagères, alors qu'ils perçoivent et décident des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui ont considérablement augmenté depuis 2021. Sans dire que la Ville de Choisy-le-Roi leur a transféré une taxe qui est excédentaire. Visiblement, ce fait ne semble pas marquer.

Cela me permet de faire la transition vers le chapitre 65, les autres charges de gestion courante, et pour continuer sur l'EPT, alors que l'État nous dit que l'inflation constatée, qui

sera la valeur d'évolution des valeurs locatives, sera de 3,9 %, notre participation aux charges de l'EPT devrait évoluer de 6 % cette année, après 5 % en 2023.

Le chapitre des indemnités, frais de mission et formation des élus évolue de la même manière que le chapitre des charges de personnel, avec la revalorisation des 1,5 point d'indice en année pleine et des cinq points d'indice majorés.

Les subventions au COS, au théâtre et aux associations devraient rester stables, conformément à notre souhait.

La subvention prévisionnelle du CCAS devrait légèrement diminuer de 30 000 €, en anticipation de la reprise d'excédent de 490 000 € en section de fonctionnement, qui devrait être constaté au compte administratif du CCAS. Cela revient en réalité à augmenter le budget du CCAS de 400 000 €.

Comme nous l'avions annoncé l'an dernier, nous devons résoudre la situation de participation permanente, censée être exceptionnelle, au budget annexe des parkings. Une des solutions consistait à rembourser en totalité les emprunts, ce que nous avons fait. Cette année, nous projetons une subvention de fonctionnement moins importante.

Les charges d'intérêts de la dette devraient être en diminution cette année, en prévision notamment de l'évolution à la baisse des taux d'emprunt à taux variables et des nouveaux emprunts réalisés.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les atténuations de charges sont estimées à 426 000 €, 435 000 € ont été réalisés en 2023. L'estimation reste prudente, car les remboursements peuvent subir des variations importantes d'une année à l'autre, suivant les accidents de travail ou maladies constatées. Les produits du service ou du domaine ont été estimés à 4,48 millions d'euros au BP 2023 et réalisés à hauteur de 4,55 millions d'euros. Par prudence, compte tenu des différentes variantes connues, notamment celle de l'évolution prévisionnelle des enfants scolarisés, ces recettes sont évaluées à 4,61 millions d'euros, soit une augmentation prudente de 1,3 %, par rapport aux recettes perçues en 2023.

Pour ce qui concerne les impôts et taxes, comme annoncé en introduction, la revalorisation forfaitaire de la valeur locative décidée par l'État sera de 3,9 % en 2024, ce qui, selon nos prévisions, devrait représenter 2,22 millions de plus qu'en 2023. L'attribution de compensations reversées par la MGP reste stabilisée, un peu plus de 13 millions d'euros. La taxe de séjour instituée sur la commune, au 1^{er} janvier 2023, est perçue selon la fréquentation réelle, pour toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposées sur le territoire. Les recettes sont estimées à 51 000 € en 2024.

Il est envisagé une stabilité des autres impôts et taxes, par rapport aux recettes perçues en 2023.

Compte tenu des critères d'éligibilité au Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, nous retenons l'hypothèse d'une légère évolution de ces recettes d'un peu plus de 55 000 €.

En ce qui concerne le chapitre des dotations et des participations, pour la dotation forfaitaire, en 2024, la commune perdrait 130 habitants, or, cette dotation est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie. Afin de prévoir un effet population à la baisse, la dotation est estimée par prudence à 5 860 000 € en 2024.

L'éligibilité à la DSU est liée à la strate de la commune et à son rang de classement. Étant classés à la 227^e place en 2023 et au regard du réabondement de l'enveloppe budgétaire par l'État en loi de finances, nous retenons une hypothèse prudente de la DSU, avec une progression de l'ordre de 4,36 % par rapport à la dotation de 2023, soit une progression de 135 000 €.

Pour ce qui concerne la dotation nationale de péréquation, la commune est éligible à la part principale et inéligible à la part majoration. La part principale de la DNP peut évoluer dans une fourchette de moins 10 à plus 20 % par rapport à l'année précédente. Elle est estimée à 595 000 € en 2024, soit -10 %, par rapport à la dotation qui a été perçue en 2023.

Pour le FCTVA, compte tenu des dépenses éligibles envisagées, il est proposé d'inscrire 62 000 € au BP 2024.

Les participations de l'État, du Département, de la Région et des autres organismes sont estimées à 3,46 millions d'euros. En 2023, les recettes perçues se sont élevées à 3,61 millions d'euros. Les allocations compensatrices sont estimées à 786 000 € et les recettes des autres produits de gestion courante sont estimées à 1,12 million d'euros, contre 1,26 million d'euros perçus en 2023. Il s'agit principalement de recettes qui sont issues de la location de locaux commerciaux.

J'en viens maintenant à notre programmation pluriannuelle des investissements, dont le tableau est en annexe de la notice. Je commencerai par faire un point sur les opérations en AP/CP. Pour ce qui concerne l'opération du groupe scolaire Langevin-Mandela, il reste à terminer la rénovation du bâtiment de l'école élémentaire Langevin, pour un montant estimé à 959 000 €. Le projet prévoit pour 2024 la mise aux normes de la sécurité incendie, le remplacement des menuiseries extérieures et des stores équipant la façade principale de l'école, ainsi que divers aménagements intérieurs pour un montant de 800 000 €. En 2025, il restera à réaliser les peintures de l'ensemble des espaces intérieurs, ainsi que le remplacement de l'ensemble des luminaires dans les salles de classe pour 159 000 €. Les travaux seront réalisés, bien entendu, durant les périodes de congés scolaires d'été. Ce projet bénéficie, je le rappelle, de recettes de l'ANRU et de la Région, d'un montant de 1 500 000 €.

Pour ce qui concerne le groupe scolaire Marcel Cachin, nous en avons déjà parlé, les études relatives à l'évolution prévisionnelle des effectifs du groupe scolaire dans les années à venir ne rendent plus nécessaires l'agrandissement et la libération des locaux occupés par l'inspection de l'Éducation nationale au sein de l'école élémentaire. De plus, le Conseil d'école avait rejeté le principe de travaux d'amélioration proposés par la Ville. Le projet ayant été ajourné, les crédits de paiement envisagés en 2020 et 2023 ont été annulés. Ce programme sera donc clôturé.

Au regard de l'état de notre voirie communale, l'effort de remise à niveau des voiries nécessite des investissements en grand nombre et coûteux. Il s'inscrit de manière constante dans la durée. Sur la période 2020, 2029, conformément au programme pluriannuel des investissements joint en annexe, c'est un budget de 20 millions d'euros qui sera consacré aux travaux de voirie. Il convient, par conséquent, de faire évoluer le montant actuel du programme pour le porter à 20 millions d'euros. Les opérations d'aménagement de voirie envisagées en 2024 dans le cadre de cette AP ont, pour un montant total de 3,3 millions d'euros, cela concerne notamment les rues Corvol et du Docteur Roux, dont les opérations prévues en 2023 ont été reportées en 2024, en raison notamment de divers travaux aux abords. La rue Anatole France, c'est une suite, pour la réalisation d'études en vue de la requalification, la poursuite des travaux de la rue Waldeck-Rousseau, et de l'avenue Rondu, etc., et les travaux de l'avenue Rondu devraient se terminer bientôt.

Le programme éclairage public passage en basse tension, qui avait été engagé depuis 2016, est arrivé à son terme. Les derniers travaux ont été réalisés en 2022 et les dernières factures ont été mandatées en 2023. Il convient donc, par conséquent, de clôturer aussi ce programme.

Pour ce qui est du programme des aires de jeux pour enfants, au regard de l'état de notre structure, il est envisagé pour 2024 d'augmenter les crédits de paiement du programme à 770 000 €. Par conséquent, il est proposé d'augmenter le montant du programme à 2 millions d'euros, afin d'élargir le plan d'action à l'ensemble des aires de jeux de la ville.

Le projet NPNRU va se poursuivre cette année avec des crédits de paiement estimés à un peu plus de 4 millions d'euros. Il devrait couvrir la poursuite de la procédure de consultation pour le centre socioculturel et l'acquisition de l'équipement de la petite enfance de la Zac Briand-Pelloutier.

Nous poursuivons le programme de la plantation des arbres. En 2023, 500 000 € avaient été prévus sur cette ligne, un peu plus de 490 000 € ont été dépensés. En 2024, les actions issues du plan directeur permettront de finaliser l'implantation d'arbres d'alignement de voirie par une première campagne au printemps et une seconde en automne, dans les établissements scolaires et aux abords des équipements municipaux. Des plantations nouvelles et des renouvellements d'arbres seront également prévus dans les parcs et jardins. Nous projetons une prévision à 1 million d'euros pour 2024.

Pour ce qui concerne la rénovation énergétique de l'école élémentaire Victor Hugo, en 2023, la couverture du bâtiment principal a été rénovée, les façades nord et est ont été isolées, et les réseaux de chauffage ont été remplacés. Une seconde phase de travaux sera réalisée en 2024 pour un montant estimé à 900 000 €.

Pour ce qui concerne l'opération de requalification du CTM, en 2024, dans un premier temps, les constructions modulaires qui ont été installées temporairement dans la cour de l'école Victor Hugo élémentaire seront démontées et réinstallées au CTM. Elles accueilleront provisoirement les bureaux des équipes de voiries et de la propreté urbaine. Au cours du second semestre, les espaces feront l'objet d'importantes transformations, visant à créer de nouveaux locaux sociaux, destinés à l'ensemble des agents de terrain de ces deux secteurs. La dépense est estimée en 2024 à 300 000 €.

Enfin, et pour terminer sur les programmes en AP-CP, en 2024, nous créerons une autorisation de programme, en complément du plan de végétalisation des espaces extérieurs, pour améliorer les conditions d'accueil dans les établissements scolaires de la ville lors des périodes de fortes chaleurs. Les travaux envisagés viseront à limiter les effets du rayonnement solaire, notamment par la mise en place de stores extérieurs, en lieu et place des rideaux, et le remplacement de l'ensemble des stores existants, par des modèles plus performants. Et en plus d'être plus performants, la mise en place de ces stores nous permettra de réaliser une économie sur notre budget de fonctionnement de plus de 50 000 € annuels, destiné au lessivage de ces rideaux. En parallèle, les équipements de rafraîchissement par aspersion d'eau prendront leur place dans les cours, et les dispositifs de brassage d'air seront installés dans l'ensemble des salles de classe. Le montant global des travaux est estimé à 1 100 000 €, sur trois ans.

Pour les autres projets, vous retrouverez le détail dans la PPI, en annexe de la notice. Il est à noter la poursuite du déploiement de la vidéoprotection pour un montant de 700 000 €. Cette opération bénéficie de subventions de la Région et de l'État, pour un prix de 1 million d'euros. Nous pouvons noter également des travaux de rénovation sur la passerelle de la

crèche Eiffel, ou encore le déploiement du dispositif anti intrusion dans nos écoles qui devrait s'achever en 2025.

Nos équipements sportifs ne devraient pas être en reste, puisqu'il est prévu le remplacement du tapis synthétique de l'ancien terrain d'honneur du rugby, ou encore, la réfection des installations de chauffage, du gymnase Rousseau. Le programme d'investissement, ambitieux, mais juste pour les Choisyens, est estimé à environ 30 millions d'euros pour 2024. C'est pour cela que nous tenons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, afin de conserver une part d'autofinancement qui est projetée à 2,3 millions d'euros en 2024.

Depuis notre arrivée, nous avons dynamisé la recherche de ressources auprès de l'État, de la Région, de la Métropole et d'autres organismes. Plus de 7 millions d'euros nous ont été accordés. Ces financements nous permettent d'alléger la charge de la dette sur la Ville.

Concernant l'emprunt, à cette étape, l'emprunt 2024 est projeté à 18 millions d'euros et sera ajusté au budget supplémentaire de 2024, en fonction de l'avancée des projets et de l'excédent dégagé sur l'exercice 2023 qui est estimé à 800 000 €. Je sais que 18 millions d'euros dit comme cela, cela semble énorme, mais pas du tout. Quand nous savons le retard pris depuis 60 ans sur les gros investissements dans notre ville, comme sur les équipements sportifs et la voirie, mais aussi sur des équipements moins coûteux qui peuvent permettre, par exemple, d'améliorer le quotidien, comme l'installation de stores sur les façades exposées au soleil dans les écoles. De plus, il faut noter que la Ville a limité son recours à l'emprunt. À ce jour et depuis notre arrivée, la Ville n'a contracté aucun emprunt. Une gestion rigoureuse des finances de notre Ville implique de faire des choix qui limitent les conséquences budgétaires pour notre Ville.

En fin d'année 2023, bien qu'un emprunt ait été encore prévu dans la décision modificative préparée courant novembre, au regard des éléments de facturations qui nous sont parvenus lors de la clôture de l'investissement, mi-décembre, il nous a paru inconcevable de réaliser un emprunt pour des investissements non débutés, que nous inscrivions en report. Bien que le taux proposé soit à 3,6 %, bien moins important que ceux proposés aux particuliers, nous pensons qu'au regard de la conjoncture et des projections, les taux résiduels d'emprunt devraient baisser. Pourquoi contracter un emprunt et créer de la dette, alors que, dans le même temps, nous pourrions créer un excédent ? Il a été considéré plus judicieux de repousser dans le temps cet emprunt pour avoir de meilleurs taux, en inscrivant en 2024 les dépenses d'investissements qui n'ont pas débuté en 2023, qui étaient inscrites en 2023, mais qui n'ont pas débuté, et donc aucune facturation n'aurait été possible en 2023. C'est le cas des biens qui ont été rachetés au SAF.

Au 31 décembre 2023, en définitive, nous avons réduit de plus de 5 millions notre dette, avec le remboursement anticipé des emprunts du budget annexe des parkings. En revanche, les 17,49 % de taux variable dont est constituée notre dette font passer notre taux moyen d'intérêt de 1,84 % en 2022 à 2,19 % en 2023.

Aussi, je vous le rappelle, nous considérons que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années, pour rembourser la dette avec son épargne brute, est supérieur à 12 ans. À partir de 15 ans d'ailleurs, la collectivité est dans le rouge. Le ratio de désendettement de notre commune est faible. Il était à 4,49 ans en 2023, et estimé à 5,81 ans en 2024. En comparatif, pour une ville francilienne de la même stratégie, nos voisins de Thiais et d'Orly sont à respectivement 9,5 ans et à 6,29 ans en 2023, et de façon plus monétaire, et je vais reprendre l'exemple de nos villes voisines de Thiais et d'Orly, la dette représentait 1 187 € à Thiais, et 1 142 € à Orly par habitant en 2022, quand elle représente 574 € par habitant à Choisy-le-Roi.

Tout ce laïus, chers collègues, pour vous montrer que des investissements dans notre ville sont nécessaires. Le temps de l'administration et celui du privé ne sont pas les mêmes. Cela prend du temps de mettre en place des projets. Nous avons pris le temps d'analyser, d'étudier, de programmer et maintenant, nous fonçons, nous agissons pour les Choisyens, pour leur donner le cadre de vie qu'ils méritent, tout en maîtrisant les finances de notre commune.

Merci.

M. le Maire : Merci, Madame Francisot. Monsieur Aoumiss a la parole, ensuite, Madame Fourniaud, ou l'inverse. Comme vous le voulez.

M. Aoumiss : Merci, Monsieur le Maire. Comme toujours, il y a le texte et les interprétations, au pluriel. L'interprétation de l'opposition ne sera pas forcément conforme à la vôtre, fort heureusement, car nous ne sommes pas en dictature.

Ce qui ressort de votre rapport, c'est ce que la majorité nous présente comme perspective budgétaire, cette perspective n'étanche pas la soif de tous ceux qui sont avides du développement de notre ville. Encore un ROB, permettez-moi l'expression, enrobé dans une sorte de stagnation. Même si le PPI s'étend jusqu'à 2029, excédant, de fait, la période de votre mandature, la liste des insuffisances reste malgré tout prégnante. Elle est aussi longue que la déclinaison de la politique de la majorité dans les différents secteurs. Quelques exemples pour étayer mon propos.

Dans la Zac des Navigateurs, la construction du centre socioculturel, aussi bien que l'aménagement de la zone des Cosmonautes, avec la réfection de la passerelle, faisant le lien avec le quartier de la Prairie, est renvoyée à 2027, c'est-à-dire au-delà de votre mandature.

L'environnement et le cadre de vie ne sont pas en reste. Face à l'urgence climatique et les enjeux majeurs pour retrouver des sols perméables en ville et mieux répondre aux enjeux d'avenir, avec un objectif de prévenir le ruissellement des eaux et la formation des îlots de chaleur, tout en rendant aux sols leur fonction naturelle d'absorption et de régulation de la température, le budget alloué est de 620 000 €. Il faut attendre 2029, c'est-à-dire trois années pleines, après votre mandature.

Conservant les travaux prévus dans les parkings, la somme de 850 000 € d'argent public est prévue, sachant que ces parkings finiront par être concédés à des entreprises privées. En revanche, ce chantier de privatisation est manifestement une priorité pour la majorité. Elle est programmée pour 2024, c'est-à-dire aujourd'hui. Que les travaux se fassent par les prochains propriétaires, d'autant plus que le bénéfice des augmentations de tarifs, dont il sera indéniablement question, leur reviendrait, l'argent des contribuables n'a pas vocation à ouvrir la porte à la privatisation.

Dans un contexte inflationniste et de budget contraint, difficile à mettre en application, parce que d'autres priorités de votre majorité l'ont emporté, les ventes foncières s'emballent, le pavillon, 2, rue des Chalets, il est occupé par les médiateurs de la rue, la maison Rouget de Lisle, un lieu symbolique dont un autre usage aurait pu contribuer à renforcer l'attractivité mémorielle de notre ville. La Zac Rousseau, l'avenue d'Alfortville, et la liste est longue, j'y reviendrai.

La subvention allouée au COS de 100 000 € reste une énigme, sachant que la Ville s'est engagée, et j'apprends cet engagement avec le CNAS, aucun rapport sur les activités de cet organe n'est présenté au Conseil municipal. Aucune évaluation n'est à l'ordre du jour, alors

que vous vous êtes engagés à le faire, et vous avez conditionné la subvention du COS à cette forme de transparence qui, force est de le constater, fait toujours défaut.

Je viens à la requalification du CTM à 2 646 000 € qui a pour visée de libérer le foncier de la rue Paul Carle, ce qui permettrait, à ne pas en douter, l'opération immobilière sur cette parcelle. Le CTM tel qu'il existe ne nécessite pas un tel engagement financier, surtout dans le contexte budgétaire actuel, ne serait-ce que parce que la bâtisse est relativement récente, l'argument de regroupement de services ne tient pas face au budget exorbitant de cette supposée requalification.

La réfection et le réaménagement d'une salle à l'usine Hollander, 350 000 €, pourquoi ? Dans quel intérêt ? On se le demande, maintenant que la compagnie La Rumeur a été délogée et que nous ne voyons pas le bout du bout du nez de l'esquisse du projet d'un centre régional culturel, annoncé avec beaucoup d'emphase.

Quant à la construction d'un groupe scolaire de 12 classes dans le quartier du Lugo, 7 700 000 €, aussi bien que la construction de la cuisine centrale, 5 millions d'euros, pour laquelle la vente du foncier actuel est déjà programmée.

L'autre projet concerne la réalisation d'une ferme biologique pédagogique, à 2 millions d'euros, alors que la Ville a déjà dépensé 1 200 000 € pour l'acquisition d'un terrain qui devait servir à la mise en place d'un jardin dont la vocation, qui nous a été annoncée ici même avec beaucoup de jubilation, est de cueillir des légumes à servir dans les cantines scolaires, avec comme logo attractif le biologique et le circuit court. La seule réalité palpable, c'est que la cantine scolaire a été aussi privatisée.

Se rajoute aussi la ténébreuse perspective d'équipements sportifs à presque 84 millions d'euros, dont une nouvelle piscine à la place de l'actuelle, qui connaîtra le même sort que d'autres installations municipales. Son foncier sera vendu, le PPI en fait état.

Pour tous ces projets, aucune visibilité n'est à l'horizon et ce qui est sûr, c'est que les missions continuent à s'engraisser.

Ce PPI ne recouvre pas la mandature et s'étale au-delà et tend à cacher des carences budgétaires et nous installe dans l'illusion. La municipalité fonctionne à plein régime dans la soustraction. Ce qui est certain, c'est que du foncier appartenant à la Ville sera vendu.

Quant à l'épineuse question d'emprunt, après les 12 600 000 € de l'année dernière, nous voyons la majorité qui s'engage davantage sur une pente glissante, avec une prévision de 69 millions d'euros sur 6 ans, et pour 2024, il manque 18 millions d'euros, ce qui est énorme et qui compromet les capacités de développement et ne manquera pas de mettre dans le rouge notre Ville.

Dans la rubrique des différentes charges de fonctionnement à caractère général, les charges de personnel, l'augmentation est de mise, alors que les recettes réelles de fonctionnement sont quasiment en stagnation.

La capacité d'autofinancement qui est un indicateur de performance et qui mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres sur son site de fonctionnement, tout en permettant de mesurer les marges de manœuvre qui assurent le remboursement de l'annuité de la dette et le financement des dépenses interpellent, sont en recul.

Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres, je considère que le DOB de la majorité ne pousse pas à l'enthousiasme, bien au contraire, il inquiète à beaucoup d'égards, il n'y a rien qui puisse assurer ou rassurer sur l'avenir de notre Ville.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Monsieur Aoummis. Madame Fourniaud avait demandé la parole.

Mme Fourniaud : Je vais compléter avec des questions un peu plus précises concernant certains montants, car nous avons eu les documents tardivement et, à ma connaissance, il n'y a pas eu de Commission Finances sur le ROB, vous m'arrêtez, Madame Francisot, si je me trompe, présentant le ROB.

Intervention inaudible

Mme Fourniaud : Nous avons un certain nombre de questions, notamment l'ajustement par le SIRESCO des contributions, vous indiquez le nombre de repas qui ont été livrés en 2022 et en janvier 2023 pour 600 000 €, quand même, pouvons-nous avoir des éclaircissements sur l'excédent cumulé du CCAS qui s'établirait à 490 000 € en section de fonctionnement ? Cela est assez étonnant, lorsque nous connaissons la situation sociale et économique de nombreux Choisyens.

Nous reviendrons aussi sur le montant des subventions allouées aux associations et au théâtre, dont vous nous dites qu'elles seront identiques, pour nous, identiques, ce n'est pas tout à fait cela, parce qu'avec une inflation à 4,9 l'année dernière et une prévue à 2,6 pour l'année 2024, ce n'est pas une stagnation, mais plutôt une baisse.

Nous avons relevé une baisse de la population qui nous conduit à vous interroger sur votre positionnement en la matière. Est-ce que votre vision, à plus ou moins long terme, est de ralentir, voire de stopper la démographie sur notre commune ?

Je passe ensuite au montant de l'emprunt contracté en 2023, puisque nous n'avons pour l'instant que les données du CFU, exercice 2022. À quel taux l'emprunt pour 2023 ? Est-ce que cela a été intégré à l'encours de la dette ?

Pour le reste, Monsieur Aoummis s'est exprimé brillamment et de façon exhaustive.

M. le Maire : Merci, Madame Fourniaud. Monsieur Guillaud-Bataille ?

M. Guillaud-Bataille : Il aurait été bien d'avoir des réponses sur certains points sur lesquels s'est exprimée Madame Fourniaud, y compris pour pouvoir les intégrer aux propos que je vais tenir maintenant.

D'abord, Monsieur le Maire, chers collègues, je vais faire une remarque générale. Un rapport d'orientation budgétaire qui nous est proposé et qui, je dois le dire, pour ma part, est très léger, pour ne pas dire fade. Parce que dans le rapport d'orientation budgétaire, cela n'a échappé à personne, il y a la lettre « O » qui veut dire « orientation », or, d'orientation, nous n'en voyons aucune. Nous venons d'avoir une présentation qui, d'ailleurs, en est plutôt la manifestation.

On nous explique ce que l'on va faire. Mais quel est le sens ? Quel est le choix ? Quelle est l'orientation de cette majorité, y compris qui amène Madame Fourniaud à vous interroger, puisque le tableau que vous nous donnez sur la progression, sur l'évolution de la population, montre un décrochage dès l'année 2022 en termes de progression de la population et un recul cette année. Quelle est votre orientation sur la question du peuplement de notre ville ? Ce n'est pas neutre, c'est une vraie question, qui mérite débat politique, au-delà de toute polémique. Mais quand nous faisons des choix, il faut les présenter et les assumer.

Je le disais, nous avons du mal à trouver des orientations qui soient claires et assumées. Les services effectuent leur travail et déroulent dans le cadre de leur savoir-faire. Mais nous sommes embêtés, parce qu'il n'y a pas d'impulsion politique, et surtout, il n'y a pas de lecture politique des éléments qui nous sont donnés. Si nous retirons tout ce qui est de l'ordre du discours général, le ROB tient sur neuf pages et non pas 41, comme ce que vous nous avez envoyé.

En fait, sur le contexte général, qu'avons-nous ? Nous avons une reprise, grosso modo, des projections de la Banque de France et de celle de La Banque Postale. Des institutions tout à fait vénérables, mais pour autant, il est toujours intéressant de savoir ce que dit l'INSEE, la Banque mondiale, le FMI, savoir ce que dit la Banque centrale européenne. Pourquoi ? Parce que la présentation qui nous est faite de la situation générale, sur l'environnement international et national, faute de problématiser, est exagérément optimiste, y compris au titre des institutions que je viens de citer.

C'est-à-dire que vous avez repris les chiffres du gouvernement qui essaye d'expliquer que « tout va bien, je vais bien » et que tout va être solutionné dans les semaines et dans les mois qui viennent, alors que rien n'est moins sûr. Vous reprenez même cette capacité géniale à dire « l'inflation recule » alors qu'elle reste à un niveau de plus de 2,6, d'après la Banque de France, et que d'autres disent qu'elle va aller beaucoup plus haut. Nous avons un problème. Une fois que nous avons dit cela, toutes vos projections posent question et nous sommes un peu inquiets, parce qu'en vous basant uniquement sur tout cela, nous ne sommes pas, je dirais, très prévoyants. Je passe sur des conceptions économiques, comme les retournements cycliques qui font débat, depuis un moment, dans le monde de l'analyse économique. Mais le gouvernement fait l'impasse intentionnellement dessus.

Vous ne dites pas un mot de la grande inquiétude qui saisit l'ensemble du monde économique français, qui est la difficulté énorme dans laquelle se trouve aujourd'hui le bâtiment. Il suffit de discuter avec tous les professionnels du bâtiment, tout le monde dit que nous sommes à deux doigts de la crise, voire de la récession dans ce secteur. Or, chacun sait ici que si le bâtiment se retrouve en difficulté, nous n'allons pas avoir les mêmes discussions quant à la crise économique qui va traverser notre pays. Or, rien ne semble indiquer que le bâtiment puisse éviter l'alerte rouge qu'il sonne.

Je continue et j'en viens plus précisément aux collectivités locales. Là encore, à force de reprendre les notes et les éléments du gouvernement, vous présentez ce qui se passe sur le point d'indice et sur les cinq points d'indice qui vont être augmentés, je suis certain que les agents de notre collectivité auraient souhaité que notre municipalité dise clairement que, pour sa part, ce qu'elle demande, ce n'est pas une augmentation de point d'indice, mais encore une revalorisation du point d'indice, c'est-à-dire une augmentation nette et brute des salaires, et que nous commençons... oui, c'est la troisième fois, mais comme cela a été gelé pendant 10 ans, nous devons pouvoir encore en faire un peu. Et un engagement qu'un maire, une collectivité doit prendre aux côtés des agents et des organisations.

D'ailleurs, nous voyons bien une difficulté, mais c'est encore la difficulté du gouvernement, après nous avoir fait ce tableau idyllique de la situation économique, à la fin, on nous explique que les recettes fiscales stagnent, voire régressent. À un moment, il y a un problème. Il faut nous expliquer comment, dans une perspective de redressement économique, tout à coup, les recettes fiscales baissent. Il y a un problème. Je voulais commencer par donner ces éléments.

C'est un débat d'orientation budgétaire et pas uniquement la liste de ce que nous prévoyons de faire. Notamment, et je vais le dire, dans la loi de finances, il aurait été intéressant de noter, en passant, que si tout le monde se félicite des nouvelles augmentations qui ont eu

lieu l'année dernière et cette année, chacun ferait bien de se souvenir que nous partons d'un niveau très bas par suite de la crise de 2020-2021. Cela augmente encore de manière difficile par rapport aux chiffres de 2019.

Je ne serai pas plus long sur ces éléments de contexte, et je veux en venir sur un certain nombre d'éléments qui concernent directement notre collectivité. Madame Fourniaud vous a posé des questions précises sur le SIRESCO et j'ai entendu une réponse de Madame Francisot concernant l'emprunt de l'année dernière qui n'a pas eu lieu finalement, toujours pour des raisons X et Y.

Je veux, là encore, poser quelques questions, plutôt pointer du doigt. Vous dites, pour ce qui concerne les charges de personnel, qu'il y a des besoins de recrutement, et vous dites dans cette présentation que ces besoins de recrutement nous seront expliqués dans le chapitre 7 du rapport d'orientation budgétaire. J'ai eu beau lire le chapitre 7, je n'ai pas vu l'once d'une piste de ce qui sera votre direction dans ces recrutements, pourtant nécessaires, mais j'y reviendrai.

Sur le CCAS, je trouve assez intéressant et assez fort d'arriver à nous dire, Madame Francisot, qu'il y a une augmentation de 460 000 € de la subvention, alors qu'il y a une baisse faciale de 30 000 €. J'entends bien que vous comptez l'excédent de 490 000 €, excédent cumulé de 748 000 €, dont 790 en section de fonctionnement. Je dois vous avouer que voir un chiffre pareil d'excédent pour un CCAS, après l'année horrible que les choisyennes et choisyens ont traversé en termes d'augmentation des coûts de la vie, me fait poser des questions sur la façon dont est animé le CCAS et la façon dont les choisyennes et les choisyens peuvent y avoir recours.

Lorsque nous sommes sur une augmentation de 4,9 % l'année dernière et de 2,6 % de l'inflation, maintenir à isopérimètre la subvention du théâtre et la subvention aux associations, cela est concrètement leur dire que leur capacité à faire, à travailler, va diminuer. Il y a un moment, c'est une orientation qu'il faut assumer devant les choisyennes et les choisyens, et non pas se réfugier derrière « je donne la même somme » quand la même somme ne vaut plus la même somme chose en termes de dépenses, il y a un problème.

Je ne reviens pas sur la question des parkings, j'avais déjà dit notre attention sur cette question.

J'en viens donc aux recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire, vous vous félicitez encore une fois de ne pas modifier le taux de fiscalité en 2024, c'est plus facile, quand l'augmentation a été de 7,5 l'année dernière, par la décision budgétaire. Vous dites de l'État, oui, c'est le budget de l'État et il est voté, il est notamment voté à l'Assemblée, il est souvent 49-3 à l'Assemblée, mais au Sénat, il est voté. Il est notamment voté par notre ami Monsieur Cambon, que vous avez félicité pour son amitié pour notre ville et pour lequel vous ne cessez de démontrer un grand soutien et une très grande amitié. Or, il faut bien que les choisyens sachent que les augmentations des valeurs locatives de 7,5 l'année dernière et de 3,9, cette année, sont dues, en bonne partie, au vote notamment de Monsieur Cambon, mais aussi de vos amis qui siègent au Sénat. Enfin, là-dessus, la stagnation physique des bases n'est pas une bonne nouvelle pour une ville, c'est simplement le signe que nous avons perdu des habitants.

Sur la taxe de séjour, vous nous annoncez 51 000 €, mais nous n'avons pas le bilan 2023. Puisqu'elle a été mise en place au 1^{er} janvier 2023, il serait bien de savoir combien elle a rapporté en 2023 et savoir si vous prévoyez un impact au niveau des JO.

Encore une fois, j'en viens sur les dotations globales, et je raccourcis mon propos, mais sur la dotation de solidarité urbaine, vous nous dites être prudents, et je l'entends, vous faites bien, cela dit, nous savons que nous flirtons avec le bas de la liste des communes éligibles. Nous reculons dans cette liste depuis maintenant trois ans. Nous étions à la 227^e place en 2023. Une question simple, est-ce qu'aujourd'hui, nous avons l'assurance, nous a-t-il été notifié que nous faisons encore partie de cette liste des 250 éligibles ? Car évidemment, il y aurait une question fondamentale.

Quelques mots sur le personnel, vous nous annoncez 145 recrutements. Pour autant, le delta reste à peu près stable. J'imagine qu'il y a dû y avoir un certain nombre de départs, puisque le delta entre les postes créés et pourvus reste à un peu plus de 200. En tout cas, il n'a pas baissé de 145, cela est une certitude.

Je dois dire aussi, à regarder les tableaux, notre inquiétude sur l'encadrement, mais peut-être que vous pourrez nous éclairer. Il n'y a pas aujourd'hui, dans les effectifs qui sont pourvus au 1^{er} janvier, dans les emplois fonctionnels d'administrateurs détachés sur les emplois fonctionnels de DGS, il n'y a pas non plus d'attachés hors classe sur les postes prévus, et quand nous regardons la filiale administrative, il n'y a pas d'administrateurs embauchés, il n'y a qu'un seul directeur sur les trois postes prévus, il n'y a que 4 attachés principaux sur les 15 prévus et 30 attachés sur les 42 prévus. Il y a donc un problème d'encadrement dans notre Ville, dans nos services. Ces problèmes d'encadrement peuvent par la suite générer toute une série de problèmes, peut-être même, allez savoir, des problèmes de recrutement.

Pour finir, j'en viens à la question des investissements. Monsieur Aoummis a parlé de la programmation pluriannuelle d'investissement et il a souligné, à juste titre, que cette programmation pluriannuelle, outre son montant de 69 millions d'euros, était pour une bonne part prévue, si vous me le permettez, pour après la fin de votre mandat qui, peut-être, sera renouvelé, en tout cas, après la fin de votre mandat.

Vous vous félicitez, et il faut bien se féliciter de quelque chose, que la dette a diminué, forcément, nous venons d'apprendre que vous n'avez pas emprunté, en 2021, en 2022, et en 2023. Voilà donc trois ans sans emprunter. Parce que vous n'aviez pas de projets à financer, parce que vous ne saviez pas quoi faire et, comme je le relevais lors de notre décision modificative de décembre, vous aviez programmé l'année dernière 684 000 € d'études, et vous n'en avez pas réalisé 660 000 €. Autrement dit, l'année dernière, alors que vous auriez dû faire des études qui vous auraient peut-être permis d'enclencher des choses cette année, vous ne l'avez pas fait et cette année, tout d'un coup, on nous explique qu'il faut emprunter de manière massive, encore que nous le fassions de manière assez timide, puisqu'il m'a fallu, je vous l'avoue, plusieurs lectures, avant de trouver le chiffre des investissements, en dehors du tableau de la PPI, dans votre document. Cela pose quand même une petite question. D'ailleurs, globalement, les dépenses d'investissement de l'année 2024 sont très peu détaillées. Puisqu'elles sont toutes comprises dans la PPI. Il faut se ramener aux deux tableaux de la PPI, regarder spécifiquement la colonne de 2024, pour regarder dans le détail ce que vous prévoyez.

Vous me permettrez d'en dire un mot et de souligner, d'ailleurs, que vous vous félicitez d'une capacité de désendettement très faible, d'ailleurs, pour les villes de cette estrade, si faible qu'elle en devient problématique. Et je me permets de poser une question, de néophyte, mais notre dette baisse, et pourtant, notre capacité de désendettement augmente. Là, il y a certainement un mécanisme budgétaire qui m'est inconnu, et je ferai amende honorable. En ayant 5 millions de stock de dettes en moins, nous passons de 4,49 à 5,81 de capacité de désendettement. Mais c'est une question technique.

Quand nous regardons pour l'année 2024, et j'y ajouterai rapidement 2025 pour finir mon propos, vous nous dites, il n'y a pas de raison de ne pas vous croire, que nous avons aujourd'hui 26,6 millions de stock de dettes. Je rappelle que cela fait trois ans que vous n'avez pas fait d'investissement.

Quand nous regardons les investissements qui sont prévus pour l'année 2024, soyons clairs, honnêtes et francs, et peut-être pourriez-vous l'assumer, il n'y a en réalité aucun investissement lourd et aucune programmation budgétaire et aucun début de financement lourd, pour cette année 2024. Il y a du cosmétique, il y a de l'investissement du quotidien, mais pas de gymnase, pas de piscine, pas de cuisine centrale, pas de CTM, en dehors de la réinscription de l'étude qui n'a pas été réalisée l'année dernière. Autrement dit, tous ces grands équipements dont vous aimez tant parler, que ce soient lors de vos vœux, lors de vos bilans de mi-mandat, tous ces équipements ne voient en aucune manière les choses commencer pour cette année 2024, et pourtant, vous prévoyez 18 millions d'emprunts pour réaliser vos investissements. Si nous y ajoutons ceux que vous avez prévus pour l'année 2025, cela ne sera pas marqué par le début de ces grands projets dont vous battez les oreilles des Choisyens et du Conseil municipal depuis des mois, voire des années. Vous projetez 8 500 000, autrement dit, vous projetez en deux ans de contracter 26,6 millions d'emprunts.

Autrement dit, Monsieur le Maire, après trois ans d'inaction et de non recours à l'emprunt, à deux ans des municipales, vous décidez, sans pouvoir les appuyer sur aucun projet structurant pour notre ville, aucun équipement viable et pérenne pour notre ville, de doubler purement et simplement la dette de la Ville de Choisy-le-Roi, en deux ans. Cela fait chère la campagne électorale, Monsieur le Maire, surtout quand on n'a rien fait depuis trois ans.

Monsieur le Maire, je vous le dis, ces pratiques qui visent, tout d'un coup, à vouloir ouvrir le tiroir-caisse, à cramer la caisse, à créer de la dette, dette que vous devrez assumer si vous êtes réélu, soit vos successeurs devront assumer. Ces pratiques sont de la mauvaise gestion publique, sont une mauvaise nouvelle pour les Choisyennes et les Choisyens, pour l'avenir de notre ville et pour la structure même dont notre territoire, notre ville, nos concitoyens ont besoin.

Et si cela servait à quelque chose, Monsieur le Maire, mais les choses sont ainsi faites dans l'administration publique, la volonté de mon groupe serait de vous dire que dans ces conditions, nous ne voulons pas prendre acte du fait qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire dans cette salle. Nous ne voulons pas prendre acte du fait que vous avez éclairé les Choisyennes et les Choisyens sur vos ambitions, sur vos orientations publiques et budgétaires, car ce n'est pas le cas, tout ce que vous avez fait, c'est essayer de les camoufler.

M. le Maire : Bien, merci, Monsieur Guillaud-Bataille. Après vous avoir longuement entendu, l'important, c'est que vous soyez convaincu de ce que vous venez de dire. L'important, c'est que les Choisyennes et les Choisyens retiennent ce que vous venez de dire.

À vous entendre, ce n'est même pas la peine que nous nous présentions en 2026. Vous devriez vous réjouir, Monsieur Guillaud-Bataille, vous avez un boulevard, devant vous, avec tout ce que vous nous dites.

Vous nous reprochez de ne pas parler du FMI. Je ne savais pas que nous avions une responsabilité envers le FMI. Vous avez dit tout et n'importe quoi.

Vous nous reprochez d'utiliser des chiffres qui sont donnés par l'État. Vous voulez que l'on fabrique des chiffres à nous, sur quoi voulez-vous que nous nous basions ? Nous nous

contentons... Monsieur, vous avez parlé avec une longue tirade, bien plus longtemps que tout le monde, je ne vous ai pas interrompu une fois, je n'ai pas fait le moindre commentaire. Si vous pouviez rester un peu silencieux, et écouter ce que j'ai à dire, et surtout, permettre aux collègues d'écouter ce que j'ai à dire...

Modestement, nous essayons tout simplement de parler du ROB et du budget de la Ville. Et que je sache, depuis le temps que je suis conseiller municipal, c'est dans toutes les villes, nous nous appuyons sur les chiffres qui sont donnés par le gouvernement. Vous avez sans doute une autre méthode, vous l'expliquerez aux Choisyennes et aux Choisyens.

Ce que je constate, c'est que Conseil municipal après Conseil municipal, vous répétez toujours les mêmes choses et ce n'est pas parce que vous allez répéter des choses inexactes, pour ne pas dire des mensonges, que ceci devient une réalité.

Je ne vais pas épiloguer pendant une heure, je vais donner quelques exemples, parce que, que ce soit vous ou Monsieur Aoummis, il faut être gonflé pour nous dire ce que vous venez de nous dire.

Que ce soit pour parler du SIRESCO où nous avons dit que c'était un service public, ce qui est complètement faux, cela est extraordinaire, vous nous reprochez à nous des choses sur la cantine, alors que vous avez, parmi vos collègues, deux personnes présentes qui ont voté la fermeture de la cantine. Je veux bien, mais au bout d'un moment...

Vous déplorez le privé, vous nous reprochez les parkings, vous savez combien la gestion de la Ville des parkings a coûté sur 10 ans ? 3,5 millions d'euros. Elle est belle, la gestion. Et vous nous reprochez d'aller vers le privé ? Pourquoi, le privé, ce sont des bandits ? 99,9 % des villes, les parkings sont assurés par des DSP. Vous-mêmes ici, et je les en félicite, l'ancienne majorité a fait une DSP, c'est du privé, pour Chanterelle, la crèche, et cela se passe très bien. Faut-il arrêter la DSP avec Chanterelle, que vos collègues ont mise en place et qui se passe très bien ? Bravo, et nous l'avons continuée.

Vous nous parlez des investissements, comme si nous étions ici depuis 30 ans. En trois ans, Monsieur Guillaud-Bataille, nous avons fait plus que les six ans passés où vos amis étaient aux affaires et je vous le démontre. Que reste-t-il des six ans passés ? Souvent, vous répétez que nous reprenons des choses que vous avez lancées, certaines choses que nous ne reprenons pas. Que ce soit la Zac du Port ou le NPRU aux Navigateurs, c'était au point mort.

Oui, Monsieur, le quartier du Port, c'était 30 ans de réflexion, et j'ai dit ici qu'un exploit avait été fait par mes prédécesseurs lorsqu'il a fallu faire partir les réserves pétrolières. C'est là que cela a commencé. 30 ans de travail. Vous voudriez que nous, en trois ans, avec deux ans de Covid, nous fassions ce qu'a fait l'ancienne majorité, certaines choses bien et d'autres moins bien, en 63 ans ? Vos amis ont administré la Ville pendant 63 ans. Nous, en trois ans, avec deux ans de Covid, nous avons fait plus que la mandature précédente, nous pouvons dire en un an ou un an et demi, car nous ne pouvons pas nous cacher derrière les deux ans de Covid, car nous avons travaillé, et nous avons des résultats supérieurs à ceux d'avant. Vous nous dites que nous ne faisons pas ceci ou cela.

Vous avez, pas vous, vos amis dont deux personnes sont là, préempté des terrains, des maisons, portés par le SAF94. Pourquoi eux qui avaient 10 ans pour faire des investissements, pourquoi n'ont-ils rien fait ? Maintenant, nous devons payer la note. Parce que nous avons à payer 1,9 million d'euros pour racheter ce que vous avez présenté il y a 10 ans et dont vous n'avez rien fait. Et vous nous dites que nous avons été incapables de faire des investissements sur deux ans ?

Le Lugo, 15 ans de blocage. Nous étions aux affaires ? La population désespérée, qui reprend confiance depuis que je l'ai rencontrée, je me bats contre le gouvernement pour débloquer cette situation, ce qui m'a valu des reproches de la préfète. J'ai une mauvaise note auprès de la préfète et du sous-préfet parce que je veux défendre l'intérêt général. Trois ans que nous sommes là.

Les Choisyennes et les Choisyens mesurent ce que nous avons fait. Les routes, nous avons 50 % des rues à refaire. Pourquoi n'ont-elles pas été faites avant ? Vous manquiez de temps, en 63 ans ?

La piscine, cher Monsieur, elle a 70 ans. Vous manquiez de temps en 63 ans d'en faire une neuve ? C'est à nous qu'il incombe de faire une piscine neuve et vous voulez que nous la réalisions en trois ans ? Je ne vais pas vous dire ce que je vous dis d'habitude, car vous allez le prendre mal, vous allez dire que je vous méprise. Nous sommes en France. Il y a des marchés, nous travaillons sur une piscine neuve, nous travaillons sur le gymnase Thorez, et c'est comme cela, d'ailleurs, nous avons coutume de dire qu'il faut un mandat pour penser les choses, un deuxième mandat pour le commencer et un troisième pour les terminer. Cela fait 18 ans. Nous serions dans les délais, par rapport aux 62 ans dont nous voyons ce qu'est devenue notre ville.

Tous ces mauvais procès, je veux bien, mais nous avons fait énormément, déjà, malgré toutes les contraintes.

Vous osez nous parler des services, vous osez nous dire « du fonctionnement des services » ? Mais vous savez dans quel état nous avons trouvé la commune lorsque nous sommes arrivés ? Mais il n'y avait plus de cadres. Ils étaient où, les cadres. Ce n'est pas parce que nous avons été élus qu'ils sont partis. Vous savez ce qu'était la DEV dont tous les agents se plaignaient tous les jours ? Vous vous moquez du monde. C'est la première chose que nous avons dû faire, remettre en route les services, redonner confiance aux services, recruter les cadres et les chefs de service et oui, il nous en manque encore, parce que c'est le lot de toutes les collectivités, parce que la collectivité territoriale n'est plus attractive. Et cela, c'est l'État qui doit remédier à cela.

Vous nous dites que par rapport à notre marge qu'il nous reste d'investissements, cela a baissé, alors que les investissements, ceci, cela ? Il ne vous a pas échappé que le fonctionnement a augmenté, cher Monsieur ? Et quand le fonctionnement augmente, la marge d'investissement diminue. Et pourquoi ? Pourquoi cela a-t-il augmenté ? Parce que nous avons augmenté les salaires des agents. Et la prime pour le pouvoir d'achat, je l'ai décidée sans hésiter, près de 400 000 € qui n'étaient pas prévus au budget. Vous parlez de Monsieur Christian Cambon qui est un ami, donc permettez-moi de vous parler de vos amis de Vitry qui ne l'ont pas votée, permettez-moi de parler de vos amis de Bonneuil qui n'étaient pas d'accord. Souvent, la CGT nous dit qu'à Vitry, qu'à Ivry, etc.... Pourquoi ne l'avez-vous pas votée ? Nous, les méchants de droite, parce que je vois que je suis étiqueté LR ou divers droite, une fois ceci ou cela, alors que je ne suis rien du tout, de tout ce que l'on peut me mettre comme étiquette, mais cela est un autre discours et je m'en moque. Nous, nous l'avons votée.

Vous parlez de l'indice, nous allons l'augmenter pour la troisième fois. Ces contre-vérités sont incroyables. Si vous vous faites plaisir avec cela, cela est très bien, cela est votre droit absolu. Mais nous venons de le faire et nous allons le faire pour la troisième fois.

D'un côté, vous nous dites que nous ne faisons rien et vous nous expliquez que nous sommes en train de cramer la caisse, alors que nous gérons à l'euro près ? La dernière fois, vous disiez comment dégager 10 millions d'euros et c'est ce que nous avons fait ?

Maintenant, nous passons à l'autre extrême, « nous cramons la caisse ». Mais la caisse n'est pas cramée, et malgré toutes les difficultés, nous tenons bon, même très bon, et nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Parlez de faits précis, nous serions encore en train de vendre les chalets, la maison de Rouget de Lisle, il serait temps d'en finir avec cela. Une décision devra être prise avec la maison de Rouget de Lisle, parce que nous ne pouvons rien y faire dedans, il y a plus de 1 million d'euros de travaux. Quant au chalet, votre collègue ici présent, avec qui nous avons discuté au sujet de cette association qui fait un excellent travail, qui l'occupe, nous avons prévu de le leur vendre. Est-ce que cela est vendu ? Est-ce que la maison de Rouget de Lisle est vendue ? Non. Ce sont toujours de mauvais procès. Que vous soyez contre ce que nous faisons, très bien.

Si je veux parler du social, la cantine, que tout le monde a augmentée, la commande, nous ne l'avons pas augmentée. Les services rendus à la population, jamais l'augmentation n'a été aussi basse et la cantine n'a pas été augmentée, car cela peut toucher des familles nombreuses.

Vous nous parlez de Hollander, bien sûr que nous allons faire quelque chose, nous ne pouvons pas tout faire, trois ans. Il faudrait qu'en trois ans, nous fassions tout ce que vous n'avez pas fait. Et vous n'aviez pas l'intention de faire ce que nous allons faire pour le bien de la population.

Vous nous demandez quel est le chemin, mais nous l'avons expliqué pendant les élections. Nous avons une idée très précise de ce que nous voulons faire pour la population. Nous voulons élever socialement la population là où vous l'avez maintenue au plus bas pendant 63 ans.

Nous voulons toujours assurer la solidarité la plus grande et arrêter l'assistanat. Oui, Monsieur, l'assistanat a anéanti des familles à force d'écouter des sornettes qui leur étaient dites. Nous avons le plus profond respect pour les personnes.

Je sais aussi, vous ne l'avez pas évoqué, mais nous pouvons parler du RSA où vous osez nous attaquer, moi, personnellement, puisque c'est ma délégation RSA. Sachez que les personnes qui sont au RSA, 70 % des allocataires du RSA n'ont pas vu un conseiller pendant 20 ans, parce que certains sont là pendant 20 ans. Sachez que la politique de vos amis du RSA était hors-la-loi. Pour toucher le RSA, il faut signer une convention.

Intervention inaudible

M. le Maire : Cela s'appelait le RMI. C'est la même chose. Vous jouez sur les mots. Jamais autant d'argent n'a été mis par le Département en faveur des personnes au RSA. Jamais. Parce que les personnes du RSA, nous allons respecter la loi, nous allons les recevoir, nous allons signer avec eux des conventions, tout simplement pour connaître leur profil.

Parce qu'il y a certainement des gens depuis très longtemps au RSA, qui doivent être aidés par d'autres organismes. Nous le savons. Il y a un pourcentage. Nous devons savoir ceux qui sont aptes à reprendre un travail immédiatement, pour lesquels nous pourrions leur proposer, et ceux qui ne le sont pas et qui doivent passer par la formation. Cela n'a jamais été fait au Département. Les chiffres sont là. Il n'y a que 20 %. Vous pouvez faire des gestes de la main, vous pouvez manifester votre dépit, cela est factuel. 20 % seulement de conventions ont été signées.

Vous nous parlez qu'il est simple de ne pas augmenter la part communale sur le foncier, puisque la valeur locative augmente ? Ah bon ? Pourquoi les villes de gauche ont-elles

augmenté la part communale ? Elles n'avaient qu'à faire comme nous, ne pas l'augmenter. Autour de nous, la plupart des villes ont augmenté la part communale entre 4 et 7 %.

Vous nous dites aussi, là-dessus, vous nous reprochez cela, mais qui s'attaque au pouvoir d'achat des Choisyennes et des Choisyens, si ce n'est vos amis au Territoire, qui ont osé matraquer notre population avec une augmentation de 22 % sur la TOM, que nous leur avons donnée et qui était excédentaire ? Un an après, ils nous appliquent 22 % ? C'est nous ? C'est Monsieur Cambon ? Non, ce sont ceux qui gèrent le Territoire et pour qui rien ne fonctionne et ils ne trouvent pas de personnel. Et je milite ardemment pour que nous revenions à la Région, Département, mairie, et cela a toujours été mon cas, je prends des risques.

Vous m'avez attaqué personnellement en disant que nous ne nous occupons pas des personnes qui ont des besoins sur les loyers, etc., j'ai voté contre l'augmentation des loyers. C'est ce que je disais à votre collègue. Avant d'écrire des choses, je veux bien, avant d'attaquer personnellement une personne, renseignez-vous sur ce que vote cette personne. J'ai voté contre l'augmentation des loyers à Valophis, quand vous me mettez en cause, puisque je suis à Valophis. Nous avons voté ici le plafonnement des loyers et la lutte contre les marchands de sommeil.

Vous pensez ce que vous voulez. À ce jour, nous ne savons toujours pas, vous nous reprochez de ne pas voir dans notre ROB la voie que nous empruntons. Je le redis, la voie, c'est l'élévation sociale des personnes, une solidarité bien plus active qu'avant.

Je voulais vous dire, vous dites que nous ne faisons rien, cher Monsieur, vous allez le prendre très mal, oserais-je rappeler ce que vous donniez aux seniors de cette ville, ceux qui vous précédaient et qui sont vos amis ?

Intervention inaudible

M. le Maire : Je n'ai rien dit. J'ai dit « oserais-je dire ? »

Intervention inaudible

M. le Maire : Ne commencez pas à chercher des polémiques où il n'y en a pas. Je n'ai jamais dit cela. Vous avez certainement un problème d'audition. J'ai dit : « Vous qui dites que nous ne faisons rien ». Vous avez certainement un problème d'audition. Et j'ai ajouté « oserais-je dire, rappeler comment vous osiez donner aux seniors de notre ville... » Pas vous, mais vos amis de l'ancienne majorité.

Intervention inaudible

M. le Maire : Madame Després. Je suppose que nous pouvons peut-être arrêter là. Lorsque vous êtes pris... Quelqu'un vous a-t-il interrompu ? Cela est incroyable que vous ne puissiez pas écouter les personnes qui vous répondent. Vous êtes trois à avoir pris la parole, ce qui a représenté une heure et personne ne vous a interrompu ou fait de commentaire.

Je vous le dis, ce qui a été donné ici aux seniors de notre ville qui n'allaient pas au repas, c'était une boîte de chocolat de 7 euros. Nous n'avons pas à rougir quand nous leur donnons un panier-repas qui vaut 30 € et nous n'avons pas à rougir lorsque nous avons fait certainement les plus beaux repas qu'ont eus les seniors cette année.

Il y en avait avant, Madame Després, mais puisque vous nous attaquez, permettez-moi de rétablir certaines vérités. Madame Després, s'il vous plaît, vous prendrez la parole, je vous la donnerai. Il y a Madame Francisot qui doit répondre sur des points précis.

Je comprends que cela vous dérange, lorsque l'on vous met face à vos responsabilités. La boîte de chocolat de 7 euros qui était donnée aux seniors, cela est une réalité, vous n'allez pas nous dire le contraire. Cela était peut-être 5 euros. 7, c'était déjà bien payé, ou peut-être 10, je peux même vous accorder 10 €. Mais puisque l'on nous attaque...

Madame, l'angle de l'attaque est sur des choses qui nous touchent, c'est-à-dire sur le quotidien des personnes. À vous en croire, vous vous préoccupez des gens et pas nous. Toute la diatribe de Monsieur Guillaud-Bataille, cela a même été écrit que l'on ne parle pas de la précarité des gens, alors que j'en parle partout. Je mène en ce moment, pour le logement, que ce soit auprès des députés, du sénateur, nous attendons avec impatience, et peut-être que ce soir, un secrétaire d'État ou un ministre au Logement sera nommé pour aller le rencontrer et expliquer la situation dramatique que vivent les habitants.

Que nous fassions des choses différentes et que vous ne soyez pas d'accord, cela est une chose, mais nous attaquer ou m'attaquer, comme je l'ai vu, sur des points qui sont le contraire de ce que je fais, et vous pourrez vérifier, et je vous en donne la preuve, permettez que nous puissions un peu réagir.

Pour vous dire, notre orientation, les Choisyennes et les Choisyens, le quotidien des gens, au plus près de leur vie, leur permettre de devenir propriétaires, car beaucoup le veulent, leur permettre de s'élever socialement, voilà notre but, et être dans une ville où les rues pourront être refaites et il y en a trop à refaire sur un premier mandat. Je suis désolé, nous avons 50 % des routes à refaire et que cela ne peut pas être refait en un mandat, il n'y a pas que cela.

Je vais quand même donner la parole à Madame Francisot qui va répondre sur les points techniques précis que vous avez posés.

Mme Francisot : Je vais commencer par l'évocation de la construction du centre socioculturel qui n'a pas avancé. Monsieur le Maire a peut-être oublié, mais 21 millions d'euros, calqués sur le projet que nos prédécesseurs avaient défini. Après une médiathèque à 14 millions, un centre socioculturel à 21 millions d'euros, ce sont des choses importantes pour notre population. Il faut savoir ce que nous dépensons, comment et pourquoi.

M. le Maire : Si vous permettez, Madame Francisot, sur le centre socioculturel, au-delà du prix qui est extravagant, le plus grave, c'est que pour l'équilibre financier du NPRU des Navigateurs, elle avait été budgétisée à 12 millions d'euros. Si elle avait été budgétisée à 24 millions d'euros, nous l'aurions fait, car cela aurait été voté. Ce qui a été voté et ce qui doit être respecté, c'est qu'elle a été budgétisée à 12 millions d'euros. Nous avons gardé le cahier des charges qui avait été fait par l'ancienne majorité, d'ailleurs, où les agents nous ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord et qui se sont réjoui quand cela ne s'est pas fait, car nous avons dû changer. Nous sommes allés au bout de ce qui doit être fait au niveau du NPRU, c'est-à-dire avec l'appel à projets, le choix des architectes, la note finale, avant de commencer les travaux, 22 millions d'euros.

Je suis désolé, ce n'est pas nous, ce sont toutes les personnes qui sont au NPRU. Ce n'est pas possible. Voilà pourquoi nous avons dû stopper. Vous vous êtes trompés sur le cahier des charges, puisque nous avons cherché par tous les moyens de faire coïncider, même peut-être 15 millions d'euros, avec ce cahier des charges qui était impossible à tenir. Le seul choix qui s'imposait était de rendre l'offre infructueuse.

Et nous repartons maintenant, et voilà pourquoi cela demande du temps, Monsieur Guillaud-Bataille, parce que cela représente un an et demi de travail, il faut tout recommencer à zéro. Nous avons dû retravailler le cahier des charges en écoutant ce que voulaient les agents, en

réfléchissant à ce que deviendrait Langevin. Nous repartons avec un nouveau cahier des charges, avec, je l'espère, enfin je pense que nous pouvons y arriver, puisque nous avons reçu des assurances que, par rapport au cahier des charges qui a été réalisé, le centre socioculturel sera réalisé et sera un très beau centre socioculturel. Et au-delà des dires mêmes des agents que nous avons consultés, cela va plus dans le sens de ce qu'ils ont souhaité que le cahier des charges dont nous avons hérité et que nous n'avons pas pu mener à bout, car cela était trop cher.

Nous repartons et nous avons bon espoir d'arriver à faire un centre socioculturel qui colle avec le budget qui avait été mis. Cela est plus qu'un budget, c'est dans les calculs très précis au niveau NPR, ils ne font pas de cadeaux. Nous devons nous y tenir.

Voilà aussi une explication. Vu le travail qui a été abattu et tout ce que nous avons mené en trois ans avec deux de Covid... Nous avons fait, durant cette courte période, plus que les six ans passés. Nous avons fait plus en trois ans. Et cela va s'accélérer.

Je vous laisse finir, Madame Francisot, sur les réponses précises.

Mme Francisot : On me parle d'épargne propre en recul. Effectivement, les dépenses de fonctionnement augmentent. Pour en revenir à ce fameux SIRESCO, ce formidable SIRESCO qui nous sort un an après une facture de 600 000 € pour des repas qui ont été consommés en 2022. Nous avons bien entendu vérifié la véracité de cette facture, et effectivement... 600 000 € et ils nous sortent la facture un an après. Le budget avait déjà été consommé sur l'année.

Voilà l'une des raisons de cette augmentation de 17 %. Comme je vous l'ai dit dans mon intervention, les frais en électricité, je pense que nous avons dû prendre 200 %, voire 250 % en deux ans, en électricité. C'est ce qui fait, en plus de la partie ressources humaines, augmenter nos dépenses de fonctionnement. Et comme l'inflation ralentit, nos recettes en fonctionnement et nos recettes en imposition ralentissent. Elles stagnent.

Sur l'excellent cumulé du CCAS, il faut savoir que cela ne date pas de nous. À l'époque, je me souviens, il y avait plus de 800 000 € d'excédents cumulés au CCAS, ce qui avait valu à la Ville une sanction, à la suite de la contractualisation avec la préfecture. Je me souviens que mon prédécesseur, Monsieur Tisler, avait dû reprendre, en anticipé, les excédents du CCAS. Cette année, ces 490 000 € d'excédents, heureusement pour la Ville, nous n'avons pas pu bénéficier de ce bouclier tarifaire sur l'énergie, le CCAS a pu en bénéficier. Nous avons fait des économies sur cela et comme nous le disions tout à l'heure, il y a les ressources humaines, il y a des postes vacants au CCAS, tout comme à la Ville. Le CCAS encore plus que les postes administratifs. Nous avons encore plus de mal à recruter et ces recrutements qui ont été provisionnés dans les provisions des ressources humaines n'ont pas été réalisés.

En ce qui concerne le montant de l'emprunt 2023, je vous l'ai dit dans mon intervention, nous n'avons pas réalisé l'emprunt, car nous avons estimé qu'en fonction des factures, car nous réalisons l'emprunt en fonction des fractures qui nous arrivent et pas en fonction des projets qui sont lancés, en fonction des factures qui nous arrivent et en fonction des reports éventuels que nous aurions à faire, si ce qui nous reste en fin d'année nous permet de financer toutes les factures qui arrivent, d'investissement, sachant que nous ne pouvons les passer que jusqu'à mi-décembre, cela nous permet de financer les investissements plus les opérations démarrées, les marchés de travaux démarrés qui sont au report, nous n'avons pas besoin de faire d'emprunt.

Oui, cette année, cela a été un peu juste, comparé aux dernières années, nous aurons moins d'excédents au CFU, mais nous avons pu gérer, sans avoir des emprunts à des taux qui sont encore très importants.

Sur la taxe de séjour, vous avez posé une question sur la taxe de séjour. En 2023, nous avions prévu 40 000 €. Nous avons eu 60 000 €.

Sur les études, je ne sais pas sur quoi vous vous basez, car nous n'avons pas encore eu le CFU. Nous avons peut-être désinscrit des sommes en DM, mais cela a pu être réalisé sur d'autres sommes ou sur des études, mais à moindre montant.

Sur le recul, dans la liste DSU, nous ne sommes pas encore notifiés. Et ce n'est pas un étonnement, le fait que nous reculions dans la liste, cela est démographique. Aujourd'hui, tous les Parisiens sortent de Paris pour s'installer aux alentours. Il est normal que notre population change. Ce n'est pas de notre fait.

Je pense que j'ai fait le tour de toutes les questions techniques. Si j'ai oublié quelque chose, n'hésitez pas.

M. le Maire : Merci, Madame Francisot, je crois que Monsieur Chalbi voulait prendre la parole. Madame Desprès ?

Mme Desprès : Je voulais intervenir s'agissant du CCAS, car vous m'avez mise devant certaines choses. La boîte de chocolat était de 15 €, et elle a été faite par un maître-chocolatier. Cela ne concernait que 150 ou 200 personnes maximum sur la ville. Étant donné que nous avons mis en exergue les repas qui étaient faits sur toute une semaine et en règle générale, dans un château. Cela était assez prestigieux. Voilà pourquoi l'ensemble des Choisyens privilégiaient les repas, mais vous avez complètement occulté. Je vous remercie.

M. le Maire : Je voulais vous dire que notre panier-repas a profité non pas à 150 personnes, mais à 630 personnes, et pour les repas, nous avons écouté les Choisyennes et les Choisyens qui ne voulaient pas se déplacer. Nous n'allons pas en reparler, nous pouvons reparler de votre château et de ce qu'il y avait à manger. Ils ont préféré rester à Choisy, il y a eu 680 personnes. Ce sont 1 280 seniors qui ont bénéficié de la solidarité de la Ville et même si votre boîte était de 15 €, soit vous vous êtes fait avoir, soit vous me dites... mais nous n'allons pas refaire le débat, je vous invite à regarder le panier repas, et ils n'ont pas de mots assez gentils pour nous remercier, que nous offrons aux seniors, toutes classes confondues. Parce que les personnes retraitées ont toutes droit à cette reconnaissance de la Ville, parce qu'ils ont œuvré dans leur vie, Madame Desprès, mais il s'agit de 1 280 personnes.

Mme Desprès : Arrêtez, vous êtes malhonnête, Monsieur Panetta, vous m'étonnez, d'habitude, vous n'avez pas cette attitude. Je suis très étonnée de votre attitude aujourd'hui. Le nombre de gens qui venaient au repas était extraordinaire. Je suis moi-même allée au repas, vous vous souvenez, nous nous sommes vus le lundi. J'ai eu des échos me disant que ce que je faisais avant était beaucoup mieux que ce qu'ils avaient.

M. le Maire : Excusez-moi, ce sont 1 600 colis que nous avons distribués, et 1 580. Nous allons donner la parole à Madame Fourniaud, c'est vous-même qui avez dit que la boîte de chocolat touchait 150 personnes. On pourra comparer les chiffres en dehors du Conseil municipal. Vous savez que je dis la vérité. Arrêtez de nous attaquer. Ce sont les Choisyennes et les Choisyens qui jugeront. D'ailleurs, je sais ce qu'ils m'ont dit par rapport à ce qui se faisait avant.

Madame Fourniaud, est-ce que vous voulez la parole ?

Un intervenant : Je crois qu'elle a eu les réponses.

M. le Maire : Je donne la parole à Monsieur Chalbi.

M. Chalbi : Je souhaite rebondir sur le débat que nous avons eu sur l'Europe, sur l'égalité salariée hommes/femmes, sur la situation des agents. Je voudrais parler à mon petit niveau, sur ma délégation, sur le numérique, c'est quelque chose qui n'intéresse pas grand monde, mais c'est essentiel en 2024. Cela fait partie de la stratégie municipale, cela fait partie de la stratégie nationale. Nous sommes en plein dedans.

Ce que j'ai récupéré en arrivant, j'ai récupéré un service qui s'appelle DNR, avec des agents qui ont posé leur démission, pour la moitié. Ils sont toujours là. Mais ils ont posé leur démission. Pourquoi ? Parce que ces agents n'avaient pas de responsable de service. Comment, dans une ville, en 2024, pouvons-nous nous projeter dans le numérique sans responsable, sans direction ? Sans stratégie ? Avec des agents qui sont payés au SMIC, catégorie C, avec des contrats de 12 mois. Il y a des agents, cela faisait sept ans qu'ils étaient là, et ils étaient renouvelés tous les 12 mois avec un contrat. Il y avait une situation de détresse psychologique, avec des personnes qui ne peuvent pas se projeter, ils ne peuvent pas construire leur vie, parce qu'ils sont payés au SMIC, avec des contrats de 12 mois. Ce que nous avons fait, avec Vasco, avec Monsieur le Maire, avec la direction, c'est que nous avons revalorisé ces agents, nous les avons remis à niveau et nous les avons passés au stade de techniciens catégorie B par rapport à leur expérience.

Nous avons fait recruter un directeur des systèmes d'information qui n'existait pas sur la Ville depuis le départ de Monsieur Courtial, il n'y avait rien, pas de direction. Nous avons remis les choses à plat et nous avons défini une stratégie de transformation numérique. Sur la ville, nous avons 15 à 20 ans de retard sur comment doit fonctionner une collectivité au niveau du numérique.

C'est quoi, le numérique ? Ce n'est pas d'installer des ordinateurs ou des tablettes. C'est vers quoi va la Ville ? Comment doit s'équiper la Ville ? Comment les agents travaillent-ils ? Comment nous équipons les agents ? Quels projets mettons-nous en place ? Quelles stratégies mettons-nous en place et quels moyens pouvons-nous nous donner pour mener à bien cette stratégie ? Le PPI le traduit, ce sont des actions qui ont été mises en place, c'est l'équipement des agents, c'est la formation des agents sur le numérique, c'est comment nous accompagnons les agents, les citoyens, comment l'information remonte et descend ? C'est une stratégie qui a été mise en place. C'est comment nous accompagnons les personnes en difficulté, parce que le numérique, c'est aussi l'égalité des chances. C'est une forte population qui est à l'écart de ces enjeux, ce que nous appelons l'illectronisme, ce que nous appelons la fracture numérique.

Ce sont deux piliers, comment nous accompagnons ces personnes en difficulté et comment nous nous projetons, nous essayons de rattraper cette dette technique ? Nous avons 15 à 20 ans de retard.

Sur la vie des habitants de Choisy par rapport à d'autres villes, comment nous fonctionnons dans le numérique ? Le numérique, ce n'est pas juste l'équipement des agents, cela touche tous les services. C'est invisible, mais cela est essentiel. Et sur ce mandat, cela est un petit exemple, c'est une petite projection de ce que nous faisons, il y a une stratégie, une vision, une projection sur ce que doit être la ville de Choisy-le-Roi en 2026, en 2030, en 2035. Que je sois là, mon successeur, il y a déjà les fondamentaux qui seront posés, un travail qui a été lancé, les bases qui auront été lancées.

C'est aussi comment faire grossir le service DNR ? Il s'agit d'une stratégie ambitieuse de recrutement et d'accompagnement des jeunes Choisyens diplômés, qui sont en recherche d'alternance, et beaucoup font des études autour du numérique et ils se retrouvent bloqués. Pas mal m'ont contacté et je ne les connaissais même pas. Ils m'ont dit qu'ils étaient en détresse et qu'ils ne pouvaient pas continuer leurs études dans leur fac ou dans leur école, car ils n'avaient pas trouvé d'alternance. On leur demande 8 000 à 10 000 € pour continuer. Comment faire ? Nous avons réussi à placer ces trois Choisyens en service DNR. Dont un que nous venons d'embaucher, parce qu'il a fini son alternance. Ce sont des Choisyens que nous avons placés dans d'autres syndicats intercommunaux, que j'ai redirigés vers d'autres villes, pas forcément de la même couleur politique, mais uniquement parce que des élus veulent aider des jeunes qui sont en galère. Les autres collectivités dans le Val-de-Marne prennent leur part pour accompagner ces jeunes dans leur insertion professionnelle et c'est le rôle du service public, tel que je l'entends, c'est comment nous accompagnons des talents Choisyens, qui, parce qu'ils viennent de Choisy, ne trouvent pas d'alternance, parce que sur un CV, le nom, la ville, cela ne marche pas avec certaines attentes de certains recruteurs qui ont des œillères.

À Choisy-le-Roi, nous faisons cet effort, nous accompagnons ces jeunes, et ce n'est pas qu'au service numérique, nous avons une quinzaine de postes qui ont été ouverts, dont huit jeunes qui sont déjà en place à Choisy-le-Roi à l'instant T. C'est un effort que la Ville fait pour accompagner ces jeunes.

M. le Maire : Merci, Monsieur Chalbi, à l'image d'autres services et de vos collègues, merci de ce travail qui a été fait, et nous sommes partis, pas de zéro, mais sous zéro.

Je voudrais saluer tous mes collègues dans chaque service. Nous accueillons un nombre d'apprentis, ce qui n'a jamais été fait avant. Il s'agit d'un effort important, justement, vis-à-vis des Choisyennes et des Choisyens.

Puisque l'on nous met en cause sur les services et les agents, je voudrais rappeler combien nous étions effarés avec Vasco et les DGAO de voir le nombre de personnes qui travaillaient dans cette Ville et qui n'avaient pas de contrat. Une de nos premières préoccupations, cela a été de se mettre en accord juridiquement. Mais vous imaginez des personnes qui travaillaient dans la Ville et qui n'avaient pas de contrat ? Cela, nous avons les dossiers, que l'on ne vienne pas nous dire que nous inventons. Nous avons dû refaire signer des contrats et nous nous sommes attaqués aux personnes qui étaient vacataires et qui travaillaient depuis trois ou quatre ans et qui n'étaient pas stagiaires. Nous avons stagiarisé un nombre important d'agents, qui le demandaient depuis cinq ou six ans.

Nous avons aussi dans notre politique et dans notre vision, et cela déplaît à Monsieur Guillaud-Bataille, mais je l'invite à vérifier auprès des agents qui en ont bénéficié, nous avons aussi facilité le passage de grade qui est combien important pour les agents, en enlevant cette disposition qui excluait les personnes en longue maladie de la possibilité d'avoir un grade supplémentaire. Même la CGT n'en est pas revenue que nous fassions cela.

Nous avons établi le dialogue social. Le maire, l'adjoint aux ressources humaines, il n'y avait plus de rendez-vous. C'est la première chose qu'ils nous ont demandée, de rétablir le dialogue social, ce que nous avons fait. Ce sont des faits. Ce sont des choses que nous avons faites. Nous sommes obligés de réagir lorsque l'on dit de telles contre-vérités. Et cela est factuel. Il n'y a qu'à voir les grèves nationales qui sont plus ou moins suivies. J'ose dire qu'il y a un climat apaisé parmi nos agents et apaisé avec les syndicats, sauf un, mais il s'est malgré tout apaisé, parce qu'il se rend compte que malgré tous ces appels au désordre, ils ne sont pas suivis, parce que nous respectons et nous traitons bien les agents et tout ce que

nous pourrons faire pour, nous continuerons à le faire. Voilà aussi une ligne de notre majorité.

Si nous pouvons encore augmenter les salaires, mais cela devient difficile, tant le fonctionnement peut déraiper, mais nous le ferons, je leur dis à chaque fois que cela sera possible, nous le ferons. Voilà notre ligne. Je crois que Madame Fourniaud était sortie, mais elle avait demandé la parole.

Mme Fourniaud : Désolée, vous n'avez pas répondu, Madame Francisot, sur les subventions aux associations, la subvention théâtre. Pour le reste, vous avez apporté les réponses.

Mme Francisot : Il s'agit de la même subvention, depuis quelques années. Nous avons toujours cette volonté de maintenir un théâtre, mais un théâtre, cela coûte cher. Aujourd'hui, de nombreuses villes donnent leur théâtre au privé. Moi, ce n'est pas le cas. Nous voulons le conserver. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de faire mieux, de faire plus.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous négligeons notre politique culturelle. Il y a d'autres actions culturelles et je pense que cela s'étend avec Hollander, les projets à venir, la médiathèque, les salons du livre. Nous avons plein de projets, dans notre ville, culturels, mais aujourd'hui, le théâtre doit trouver de la ressource ailleurs et nous maintenons cette même subvention.

Il en est de même pour les associations. D'ailleurs, l'enveloppe aux associations, il me semble qu'elle n'a pas été consommée en totalité l'an dernier, non pas parce que nous ne voulons pas donner des subventions aux associations, c'est parce que les associations ne sont pas venues à nous pour nous demander des subventions. Aujourd'hui, les dossiers seront bientôt instruits. Les associations auront les subventions normales. Cela n'a pas bougé, les montants inscrits seront les mêmes.

M. le Maire : Pour en rajouter sur notre volonté et le sens, la plupart des cinémas théâtres soit, sont passés au Territoire, c'est une majorité de cas dans les villes du Territoire, soit, les villes s'associent.

Nous, nous tenons absolument à notre liberté et à notre indépendance. C'est près de 800 000 € que nous couvrons. C'est près de 900 000 €. Aucune ville autour de nous ne fait cet effort et nous le ferons, dès que cela est possible, parce que cela est très important, nous voulons sauvegarder, avoir la main et notre liberté sur le théâtre cinéma.

Nous avons évoqué Morillon au travers de son directeur qui a tant fait. Que n'avions-nous pas entendu que nous allions fermer Morillon, Penthièvre ? Nous les maintenons là où toutes les villes de gauche et de droite, dans leur très grande majorité, ont choisi de passer par des villages vacances pour donner des chèques vacances en famille pour partir en vacances, parce que, malheureusement, ce que nous appelions autrefois les colonies de vacances, c'est de cela dont il s'agit, je ne sais pas s'il y a encore 10 villes qui ont des centres de vacances. Nous allons tenir, pour les sauvegarder, malgré un déficit et ce qui est normal, parce que les centres de vacances ne sont pas là pour faire du bénéfice. Il n'y a qu'à voir le souvenir, nous tous, ici, de Choisyennes ou Choisyens anciens, nous avons tous connu Morillon ou Penthièvre et nous y sommes attachés, et c'est ce qui a provoqué des lettres, parce qu'ils ont connu ce directeur qui a tant fait.

Voilà aussi une ligne directrice de notre politique et nous ferons le maximum pour la tenir malgré le coût. Nous essayons de tenir et j'espère que nous pourrons obtenir inlassablement.

Nous pourrions parler aussi du sport, de ce qu'il y a faire et là aussi, la tribune au rugby qui aurait dû être refaite il y a 10 ou 15 ans, c'est à nous qu'il va incomber de refaire cette tribune, qui est en danger. Nous allons refaire une tribune neuve et cela s'accumule.

Je crois que Monsieur Aoummis souhaitait ajouter quelque chose.

M. Aoummis : C'était sur la forme Monsieur le Maire. Je ne vais pas réagir sur ce que vous avez dit en guise de réponse à nos interrogations. Vous avez répondu avec vos arguments et avec vos convictions, avec vos capacités oratoires. Je vais juste réagir sur un terme qui a été utilisé, parce que nous sommes au sein d'un Conseil municipal et parce que nous sommes tous élus.

Je sais votre engagement humaniste. Le terme « d'assistanat ». Vous avez utilisé ce terme, et cela me choque. L'assistanat est une insulte envers les plus faibles d'entre nous. Nous raisonnons, et je sais que vous le faites aussi, en termes de solidarité, rien que la solidarité. Le fait d'utiliser le terme d'assistanat est une manière de disqualifier une partie de la population. Ce n'est certainement pas votre intention, mais je vous invite à faire attention à des termes qui sont dans l'air du temps, mais il y a beaucoup de dangers de séparation, de condamnation, de stigmatisation.

M. le Maire : Pour vous répondre en deux minutes, Monsieur Aoummis, nous pouvons tomber d'accord. Le terme « assistanat » peut provoquer, nous pouvons nous mettre d'accord pour ne pas l'utiliser, il n'empêche que c'est de cela qu'il s'agit.

Je stigmatise quelqu'un, oui, je stigmatise en employant le terme « assistanat », mais non pas les personnes les plus pauvres qui en sont victimes. Je stigmatise ceux qui l'utilisent à des fins politiques. C'est cela, la différence entre la solidarité, un plein engagement, et l'assistanat. L'assistanat, comme son nom l'indique, nous assistons, et cela s'arrête. Et ce n'est pas suffisant. Et je suis d'accord avec vous, nous pouvons éviter de l'employer. Mais si je dois stigmatiser quelqu'un, ce sont tous ceux qui s'en servent, et nous nous connaissons assez pour le savoir, et je vous remercie pour la teneur de votre intervention, nous nous connaissons assez pour savoir que je ne vise absolument pas les personnes les plus pauvres. Je sais que nous pouvons être d'accord là-dessus. Je suis tout à fait d'accord pour ne plus l'utiliser, mais c'était pour illustrer. Les « pauvres », nous pourrions dire « les personnes les plus désavantagées », méritent sincérité, que nous ne leur mentionnons pas et que nous ne les utilisons pas, et de ma part, comme de votre part, je sais que c'est le cas.

M. Essone-Mengue : Merci, Monsieur le Maire, je voulais revenir sur un point concernant la culture, de façon générale, et la baisse des subventions qui sont allouées au monde culturel, en particulier. Lorsque je regarde ces baisses, elles me font penser à « La mort du loup » d'Alfred de Vigny.

M. le Maire : Excusez-moi, je n'ai pas compris la fin de votre phrase.

M. Essone-Mengue : Je disais que la baisse des subventions liées à la culture, et particulièrement à la régie du théâtre, puisque j'en suis membre, me faisait simplement à « La mort du loup » d'Alfred de Vigny. Vous ne pouvez pas nous dire que vous souhaitez maintenir une programmation digne de ce nom, de qualité, à l'adresse de nos concitoyens, et maintenir la subvention que vous avez mise en place, que vous avez baissée, depuis que vous êtes aux commandes de la Ville. Comment les professionnels, comment la vie associative de façon globale, comment le monde de la culture, peuvent-ils poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions sans les mettre dans une situation d'insécurité ?

M. le Maire : Nous l'avions baissée en 2023, Monsieur Essone-Mengue, et depuis, nous avons fait une DM pour combler, nous avons établi, c'est ce que nous avons dit, et pour

notre budget, nous devons baisser la subvention de près de 80 ou 100 000 €. Le président du cinéma théâtre peut le dire. Et nous avons promis que si, par rapport aux prévisions comme nous disons ici, prudentes, nous avons fait des prévisions prudentes, et que si, en cours d'année, nous étions en possibilité de revenir là-dessus, nous ferions une DM, ce que nous avons fait, nous avons établi la subvention, et à ma connaissance, cette année, elle ne baisse pas.

Mais vous savez, Monsieur Essone-Mengue, si nous baissions la subvention au cinéma théâtre de 40 %, elle serait à la hauteur de beaucoup de villes autour de nous. Quand je rencontre des maires, tous bords confondus, ils me disent : « Comment fais-tu pour garder une subvention ? » Je vous rejoins, c'est important la culture, mais je vous assure, par rapport aux villes autour, même si nous baissions de 40 %, nous serions dans la moyenne de subvention que donnent les autres villes, mais nous n'avons pas l'intention de baisser de 40 %. »

Nous avons fait, contraints, une baisse pour le budget en 2023, les choses se passant mieux que ce que nous avions escompté, nous avons rétabli... Je donne ma parole, nous avons rétabli la voilure, et nous avons redonné 80 000 €, 90 000 €, et à ma connaissance...

Intervention inaudible

M. le Maire : Je voudrais aussi vous dire que, malheureusement, il y a eu un gros problème au théâtre, qui n'est pas de leur fait, dû à la maladie du comptable. Cela est malheureux. Le théâtre nous a appelés au secours et la Ville a accepté. C'est-à-dire que nous avons fait les comptes, alors qu'il ne faut pas oublier qu'ils devaient faire face, parce que c'est une régie. Nous aurions pu dire : « Quand vous dites que nous voulons décider des choses, vous dites que c'est une régie et quand vous avez besoin de nous, ce n'est plus une régie. » Mais ce serait une mauvaise polémique. Bien sûr, notre service financier s'en est occupé et a aidé. Et nous en sommes contents. Cela est normal.

Mais cela, c'est aussi un budget immatériel, mais qui est donné, qui s'ajoute. Parce que les agents qui ont effectué ce travail, nous avons dû les payer à la place de la régie. Si cela est à refaire, demain, nous le referions. C'est pour cela que nous ne nous interdisons pas... parce que le budget, nous y pensons tout le temps, nous ne nous interdisons pas à revoir le statut juridique du cinéma théâtre, et de le faire comme l'ont fait d'autres villes, c'est une discussion que je n'aurai pas tout seul, que nous pouvons avoir, une réflexion que nous pouvons commencer à avoir, si, le plus juste, c'est de rester en régie. Le cinéma théâtre à Choisy-le-Roi n'a pas toujours été en régie. Je pense que cela peut faciliter, éviter certains problèmes de ce type. Mais cela est une réflexion à avoir.

À ma connaissance, nous n'avons pas baissé, au contraire, au niveau de la culture ; même si nous baissions, nous sommes bien au-dessus.

Mme Francisot : Au niveau de la culture, le budget n'a pas baissé et je rajouterai qu'au théâtre cinéma, en plus de la subvention, toutes les séances de cinéma qui sont accordées aux enfants de la Ville sont payées par la Ville en plus, et les deux agents payés par la Ville qui sont au théâtre cinéma, plus l'ensemble des travaux qui sont réalisés par la Ville.

Et encore une fois, la culture, ce n'est pas que le théâtre et le cinéma. Nous avons d'autres lieux de culture dans cette ville.

M. le Maire : Monsieur Damien Desroches voulait dire un mot.

M. Desroches : Merci, Monsieur le Maire. Je vais dire les choses objectivement. Quand nous sommes arrivés, pour expliquer un peu les montants de subvention qu'il y a eus, à

notre arrivée, c'était 926 000 €, il a été décidé de baisser en 2023 à 826 000 €. Je ne vous cache pas que cela n'a pas été très bien accueilli par la direction et par moi-même. Vu que j'en suis le président.

En étant confrontés à la réalité de l'exercice budgétaire, il a fallu qu'en budget supplémentaire, la mairie accorde 50 000 € de plus, ce qui a porté le budget à 876 000 €. Or, cette année, la direction avait demandé, à la suite d'un calcul des besoins, 900 000 €. La municipalité s'est dit : « Pour l'instant, faisons, sur la base de 876 000 € ». Nous ne pouvons pas redescendre en dessous, parce qu'il y avait des problématiques qui n'avaient pas été envisagées, comme l'augmentation du point d'indice, la municipalité, comme la régie, a dû englober cela. Et, nous sommes partis sur la même base que la révision de l'année dernière. Nous sommes à 876 000 €. Nous pourrions nous dire que cela est dommage, parce que ce n'est pas le même niveau qu'il y a deux ans. Mais pour autant, nous sommes dans une logique un peu différente de faire au besoin, et si jamais il s'avère nécessaire d'apporter un complément en budget supplémentaire, je sais que j'ai toujours eu l'engagement de Monsieur le Maire à ce niveau, et même d'Amandine Francisot, qui nous ont dit : « Si à la lecture du budget, il y a besoin de rajouter, nous le ferons ».

Ensuite, je ne vais pas rentrer dans ce débat du système de la régie autonome. C'est le système tel qu'il est actuellement. Le terme « autonome » peut être interprétable, en l'occurrence, il s'agit d'une autonomie plus sur le volet artistique que financier. La mairie, dans la subvention qu'elle donne au théâtre chaque année, inclut le salaire des agents. Il y a des agents qui sont mis à disposition, mais il n'y a pas que ces agents, il y a d'autres employés qui fonctionnent sur le régime de la fonction publique. C'est un statut qui peut poser question et je comprends que cela puisse interroger Monsieur le Maire et Madame l'élue aux Finances. Je suis président de la régie, j'exerce cette fonction, en l'état actuel des choses. Le débat reste ouvert. Pour l'instant, je ne souhaite pas prendre part à ce débat. J'aurai mon mot à dire lorsque ce sera le cas.

C'était pour contextualiser. Je comprends vos inquiétudes. Mais c'était pour essayer éventuellement de vous rassurer, du moins vous donner un peu plus de contexte sur ce montant.

M. le Maire : Merci, Monsieur Desroches. Il n'y a pas de vote, c'est dont acte. Monsieur Guillaud-Bataille a dit qu'il ne voulait pas prendre acte, c'est son affaire. Il a le droit. Je ne vais pas relancer les choses. Le débat a eu lieu et il a même assez duré. Il fait ce qu'il veut. Il y a eu débat. Il faut voter le fait qu'il y a eu débat.

Nous allons voter sur le fait qu'il y a eu débat. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Deux personnes s'abstiennent. C'est le débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire : Le point suivant. Je vous remercie d'ailleurs de la tenue de ces débats. Ce pouvait être passionné, mais j'estime cela légitime et cela s'est quand même bien passé. Il n'y a pas eu de noms d'oiseaux. C'est très bien. C'est bien, quand même.

Vote de la délibération n°5

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Frédéric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE Bénédicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Danièle, M. THIAM Moustapha, Mme SASU Hancès, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL Béatrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M.

POUDY Franklin, M. CHIRRANE El Arbi, M. BANCE Stéphane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. BOURVEN Julien, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme BENKAHLA Malika, Mme DESPRES Catherine, M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE TERENCE,

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 2 (M. GUILLAUD-BATAILLE Fabien, M. HUTIN Sébastien)

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité

RELATIONS PUBLIQUES

→ Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Choisy-le-Roi et les collèges et lycées pour la participation des élèves aux commémorations communales

M. le Maire : Le point suivant, approbation de la convention de partenariat entre la commune de Choisy-le-Roi et les collèges et lycées, pour la participation des élèves aux commémorations communales, ce qui est là aussi un marqueur important de la municipalité, de savoir où nous allons.

Monsieur Poudy, vous avez la parole.

M. Poudy : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous tous en vos grades et qualités, le devoir de mémoire pour lequel nous consacrons une convention est une lumière sur l'avenir en regard du passé. Transmettre et conserver les moments d'une histoire, c'est construire pour nos enfants des femmes et des hommes entiers faits d'une construction du passé et d'un devenir à construire, sans oublis, et surtout, de l'accompagnement d'un citoyen patriote.

C'est ainsi que, dans le cadre de l'organisation des cérémonies commémoratives de la Ville de Choisy-le-Roi, la commune souhaite solliciter les collèges et les lycées de la ville afin qu'il y ait davantage de jeunes impliqués dans le devoir de mémoire.

Cette convention consiste à conclure un partenariat avec les établissements scolaires intéressés. Elle aura pour but d'accompagner les élèves de la ville de Choisy-le-Roi dans le devoir de mémoire et de les impliquer lors de ces différentes commémorations. Ils pourraient ainsi bénéficier des ressources historiques, du soutien logistique, et de mise en relation avec des partenaires de la commune afin de les sensibiliser au devoir de mémoire, les préparer au mieux à leur participation active aux différentes commémorations. Ainsi, rassembler davantage de publics jeunes lors des commémorations communales. Le partenariat débiterait dans le courant du premier semestre 2024 et se terminerait à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention type et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

M. le Maire : Merci, Monsieur Poudy. Ce n'est pas anodin. Ce devoir de mémoire est très important. Pour ceux qui viennent aux commémorations, vous avez pu voir que nous

associations depuis un certain temps les élèves, que ce soient des collégiens ou l'école communale, cela nous semble très important, car ce sont eux qui porteront cette mémoire.

Cette mémoire ne doit pas s'éteindre, bien qu'au vu de certains événements que nous vivons sur la planète, nous pouvons nous demander si l'histoire a un sens, mais quant à moi, je ne désespère pas de l'humain, car il y a toujours des hommes qui se dressent pour dénoncer l'innommable et pour faire corps avec toutes les personnes de bonne volonté.

Pour nous, c'est important. Et pour expliciter, car on nous a demandé encore mieux, ce qui fait sens dans notre action, sur ce sujet de mémoire par exemple, ce qui fait sens, c'est que nous acceptons les projets et nous travaillons avec tous ceux, d'une manière dépolitisée, qui travaillent sur ce sujet dans l'intérêt général. Et nous travaillons sur de beaux projets qui nous ont été présentés par des personnes de l'ancienne majorité, mais où nous trouvons un accord là-dessus, et qui est important.

Il y a une partie de ces projets qui sont déjà réalisés au cinéma où des élèves ont été emmenés pour parler de « L'affiche rouge », et de leur passer le film, et je m'en réjouis, et nous continuons à travailler dans ce sens sur d'autres projets qui nous réunissent, parce que c'est à des hommes de toutes tendances que nous devons d'être ici et d'avoir un Conseil municipal et de discuter entre nous, d'échanger, même si nous ne sommes pas d'accord, et il est important que, dans l'esprit républicain, sur des points comme celui-ci, nous soyons tous d'accord, et c'est le cas, à Choisy-le-Roi et je m'en félicite. Je m'en félicite, Monsieur Poudy.

M. Aoummis : Merci, Monsieur le Maire. Il me plaît de réagir à ce sujet de consensus républicain. Je voudrais dire quelques petits mots pour compléter ce que Monsieur Poudy a dit avec beaucoup de pertinence.

L'école doit ses origines républicaines de participer à la politique de mémoire. S'il revient à l'État républicain de construire une mémoire collective, et un sentiment d'appartenance commune, en prenant appui sur des faits historiques, c'est aux enseignants qu'incombe la tâche de connaissance aux cérémonies commémoratives. Ils peuvent se contenter d'en expliquer l'importance à la faveur de leurs cours, s'ils souhaitent aller au-delà, participer activement à une commémoration officielle, ils doivent prendre en compte un certain nombre d'enjeux éducatifs et pédagogiques. Les enseignants sont de plus en plus sollicités par les collectivités qui souhaitent obtenir la participation de leurs élèves à des cérémonies commémoratives. Ces participations, quand elles ont lieu, s'inscrivent dans le cadre des parcours citoyens ou d'éducation artistique ou culturelle, afin d'engager les élèves de manière très concrète dans la participation active, voire dans l'organisation même de la cérémonie.

Les exemples sont multiples, lecture de témoignages, exposition de travaux, accompagnement des porteurs de drapeaux, dépôt de gerbe, chant, et Monsieur le Maire, vous avez donné d'autres exemples. Les exemples sont multiples et cela est réjouissant en soi.

Si cette transmission d'une mémoire commune, portée par la collectivité organisatrice, est facilement identifiable, et je pense que c'est ce que votre feuille de route mentionne à travers cette délibération, c'est aux professeurs d'inscrire de tels événements dans les actions pédagogiques et les enjeux civiques, intellectuels, clairement repérables. Au lycée, c'est particulièrement sur l'enseignement moral et civique que peuvent prendre appui les enseignants qui envisagent de donner naissance à ces cérémonies et d'y participer. C'est aux enseignants que revient la tâche d'aller au-delà des gestes qui sont attendus de tous, et

de tous les participants, pour en faire partager le sens. C'est à eux qu'incombe la mission d'éclairer les jeunes, c'est-à-dire nos futurs citoyens.

Aussi, pour que cette convention puisse réussir dans le sens souhaité, et pour lequel j'adhère entièrement, il serait plus utile que la Ville se constitue un groupe d'enseignants volontaires avec lequel il serait plus aisé de mettre en application des actions concrètes. Autrement, la convention encourt le risque de rester lettre morte.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien, je retiens cette suggestion qui sera portée par Monsieur Poudy, bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres suggestions ?

Je voudrais en profiter pour lancer un appel et rendre hommage aux porte-drapeaux qui, malheureusement, vieillissent. Il faut absolument que les porte-drapeaux soient rassemblés. Si, parmi vous, vous avez des personnes, des jeunes ou autres, qui veulent être porte-drapeau, ce qui est une grande satisfaction pour ceux qui le font et un beau témoignage, nous cherchons des porte-drapeaux. Si vous en connaissez dans votre famille, dans vos amis, ou au-delà, des personnes qui seraient intéressées pour se renseigner sur le rôle du porte-drapeau, vous pouvez appeler le cabinet et Monsieur Poudy pourra s'entretenir, et nous les prendrons avec plaisir. Je lance cet appel. C'est dans toutes les villes, cela aussi, c'est la mémoire. S'il n'y a plus de porte-drapeau aux cérémonies, cela serait dommage.

Merci. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non ? C'est voté à l'unanimité. Merci.

Vote de la délibération n° 6.

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Frédéric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE Bénédicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Danièle, M. THIAM Moustapha, Mme SASU Hancès, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL Béatrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POU DY Franklin, M. CHIRRANE El Arbi, M. BANCE Stéphane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. BOURVEN Julien, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme BENKAHLA Malika, Mme DESPRES Catherine, M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE TERENCE., M. GUILLAUD-BATAILLE Fabien, M. HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité

SPORTS

→ **Approbation du retrait de la commune de Choisy-le-Roi du Syndicat Mixte du Grand-Godet**

M. le Maire : Le sport, je vais donner la parole à Monsieur Marques, puisque nous avons l'intention de nous retirer, de retirer la commune de Choisy-le-Roi du Syndicat Mixte du Grand-Godet pour les raisons qui vont vous être expliquées. Monsieur Marques, vous avez la parole.

M. Guillaud-Bataille : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Choisyennes et Choisyens, le Syndicat Mixte ouvert qui exploite le parc du Grand Godet a été créé le 12 novembre 1997. La commune de Choisy-le-Roi ne possède ni terrain ni installation du syndicat sur son territoire et n'a mis à disposition aucun bien.

Les équipements dont dispose le parc ne sont pas adaptés à la pratique sportive de perfectionnement et de compétition. Il n'y a pas de terrain de grand jeu en synthétique, il n'y a pas de terrain de gazon homologué. Les cours de tennis et de baskets ne sont pas couverts, la salle polyvalente est très petite, son utilisation étant limitée à 24 personnes. Enfin, il n'y a pas de gymnase.

Actuellement, et ce, depuis plusieurs années, aucune association sportive Choisyenne ne s'entraîne au parc au cours de la semaine. Aucun établissement scolaire ne s'y déplace de manière régulière. Même chose en ce qui concerne les centres de loisirs. Il n'y a pas de pointage à l'entrée, sauf depuis 2022, et uniquement pour les manifestations.

Pourtant, sur la période 2008-2022, la commune de Choisy-le-Roi a versé un total de 1 500 000 € au syndicat. Par ailleurs, l'effectif du syndicat mixte est de sept postes, dont six actuellement occupés. Le directeur est mis à disposition par le Conseil départemental du Val-de-Marne. Au demeurant, la situation financière du syndicat mixte est très positive. Le bilan du syndicat, au 31 décembre 2022, fait état d'un actif net de 12 700 000 €. Dont 9,2 millions d'euros au seul titre des terrains et plus de 2,5 millions de disponibilités. Cet actif est intégralement financé par des fonds propres, le syndicat n'affichant aucune dette. Le syndicat affiche, fin 2022, un résultat global de clôture positif à hauteur de plus de 2,5 millions d'euros. Il est en augmentation constante depuis 2008.

Les charges de fonctionnement ont diminué tous les ans, de 2014 à 2021. Cette baisse s'explique notamment par la diminution de la masse salariale, qui est passée de 350 000 € en 2014 à 244 000 € en 2021.

Les recettes du syndicat sont constituées uniquement de subventions versées par les collectivités membres. Ces subventions sont stables depuis 2013, pour un total de 519 000 €. Les redevances usagers, dont la création est pourtant prévue dans les statuts du syndicat à l'article 17, n'ont jamais été votées par le Conseil syndical. Le budget de l'exercice 2024 prévoit 519 000 € en fonctionnement, et 220 000 € en investissement. Cet investissement est financé en totalité par le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Avec Monsieur le Maire, nous nous sommes abstenus lors du vote du rapport d'orientation budgétaire. L'article 19.1 des statuts prévoit les conditions et modalités de retrait d'un membre. Il faut d'abord que notre Conseil municipal délibère, et en cas d'approbation, la question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil syndical.

La sortie de la commune ne met pas en difficulté le syndicat, et ne portera pas préjudice au mouvement sportif Choisyen dans toutes ses composantes.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'approuver cette délibération.

M. le Maire : Avant de donner la parole, notamment à Monsieur Guillaud-Bataille qui a demandé la parole, ce que je voudrais ajouter, c'est que ce n'est pas une injure au parc du Grand Godet qui est une belle réalisation. Si ce n'est qu'au niveau sportif, il n'y a pas de manifestation, de compétition qui peut se dérouler en l'état, notamment pour le football, et ce, depuis son inauguration. Il n'en reste pas moins que c'est une belle réalisation.

Mais à notre sens, vu que l'entrée est libre et que chacun et chacune de toutes les villes alentour peuvent s'y rendre, c'est plutôt un parc départemental. En plus, Choisy-le-Roi est la ville qui a la plus forte contribution, par rapport à Villeneuve-le-Roi et Orly. Le parc étant à leur porte, ils l'utilisent déjà, alors que nous ne l'utilisons pas. Ce n'est pas faute d'avoir essayé ou d'inciter les clubs à s'y rendre, mais ils nous disent qu'il est trop excentré et ils ne veulent pas s'y rendre. Cela dit, nous n'avons pas besoin, parce que nous avons des ressources et des possibilités, de nous passer de créneaux éventuels, que nous n'avons pas parce que personne ne veut y aller au parc du Grand Godet.

Le parc du Grand Godet a thésaurisé, alors que nous versions des contributions, ce qui est complètement anormal. Ils ont près de 2,5 millions de trésorerie, ce qui veut dire que même si Choisy-le-Roi ne contribue plus, ils ont la capacité pendant 25 ans de la contribution de Choisy-le-Roi. Nous pourrions même, au pire, demander la restitution de ce que nous avons versé, puisque, que ce soit une association ou un club, l'argent public qu'il reçoit doit être dépensé et non pas thésaurisé. Les Choisyennes et les Choisyens, même si nous ne contribuons plus, pourront toujours se rendre au parc du Grand Godet, mais même si un habitant de Saint-Denis veut se rendre au parc, il peut s'y rendre.

C'est une incongruité que l'on nous demande de verser 100 000 €, ce qui représente 1,5 million d'euros sur 15 ans. Nous avons besoin de trouver des recettes ou de faire des économies pour faire fonctionner nos services, la culture, le sport.

Ces 100 000 €, je vous l'ai dit, nous avons la tribune du stade de rugby, et c'est une mauvaise surprise qui nous tombe dessus, à refaire. Nous avons aussi un stade à refaire, de foot, et bien d'autres choses. Nous voudrions que ces 100 000 € soient répartis entre des besoins aux sportifs, voire à la culture. Ce n'est pas une somme que nous allons thésauriser. Il faut que ces 100 000 € puissent profiter pleinement aux Choisyennes et aux Choisyens, pour le sport ou la culture. Nous flècherons dans ce sens.

Le stade du Grand Godet, il y a eu des manifestations qui ont été réussies, comme aller ramasser des œufs à Pâques, mais les familles de Thiais y vont aussi. Et pourtant, la mairie ne finance pas le stade du Grand-Godet. Même si Choisy-le-Roi ne contribue plus, les familles Choisyennes pourront continuer d'aller faire la chasse aux œufs ou toutes les activités qu'il y a au Grand Godet, parce que c'est plutôt un parc départemental, et d'ailleurs, le plus gros contributeur, c'est le Département. Le Département pourra, même si nous avons eu une mauvaise nouvelle parce qu'il est mis en sauvegarde, pourra se substituer à la part Choisyenne aisément, parce qu'il y a des subventions qu'il donne qui ne reposent sur rien et que nous pourrions les récupérer. J'en ai déjà discuté avec eux.

Comme l'a dit Monsieur Marques, en aucun cas le retrait de Choisy-le-Roi ne porterait préjudice au fonctionnement et à l'avenir du parc du Grand Godet. D'ailleurs, les administrateurs comprennent notre position, ainsi que les autres villes. Ils n'ont pas d'objection. Ils nous ont même fait comprendre qu'ils agiraient de la même façon. Le budget sera maintenu, et les Choisyennes et les Choisyens continueront d'y aller, comme nous utilisons le parc interdépartemental, sans que cela ne coûte rien à Choisy-le-Roi. C'est la même chose.

C'est pour cela que nous vous demandons d'approuver cette convention, pour retrouver une capacité financière qui va profiter pleinement aux Choisyennes et aux Choisyens dont nous allons déterminer ensemble lors des votes, là où ce sera fléché, pour des activités culturelles, sportives, et autres.

Je voulais ajouter cela, qui est important, et surtout, ils peuvent se passer de la contribution de Choisy-le-Roi pendant 25 ans, parce que nous avons découvert, et nous étions effarés, qu'ils ont 2,5 millions d'euros en caisse. Nous avons continué de verser de l'argent public, alors qu'ils ont 2,5 millions d'euros en caisse. Ce n'est pas possible. Depuis l'inauguration du parc, sur le parc de foot, ne serait-ce que faire une petite compétition entre les poussins et les benjamins, des petits garçons de six à huit ans, ce n'est pas possible, car il manque la main courante autour. Lorsque j'étais entraîneur au sport et que nous envisagions d'aller là-bas, déjà, nous avons fait cette demande de faire une main courante.

Et ce qui a alimenté notre réflexion, nous avons toujours besoin d'un parc, il est là, c'est très bien, nous pouvons nous promener, faire du footing, l'entrée est libre. Mais le mouvement sportif n'a pas besoin de créneaux au Grand Godet. Nous pouvons faire sans, et ces 100 000 € pourront profiter aux clubs, la réfection de tribunes, la culture, Hollander, puisque nous envisageons des travaux pour la culture, pour faire un nouveau théâtre de 180 places, nous en avons 160, ce qui sera un beau théâtre.

Je voulais apporter ces précisions importantes. Je donne la parole à Monsieur Guillaud-Bataille qui a levé la main, et aux autres participants.

M. Guillaud-Bataille : Oui, Monsieur le Maire, vous allez me trouver cavalier, mais je vais vous demander de retirer ce point de l'ordre du jour du Conseil municipal pour une raison bien simple, c'est que j'ai bien entendu la présentation qui nous est faite, mais je crains bien qu'elle soit parcellaire et tronquée. Ainsi, vous nous dites : « Les administrateurs sont d'accord avec nous ».

M. le Maire : Non, j'ai dit qu'ils comprenaient.

M. Guillaud-Bataille : Oui, mais ils ne sont pas d'accord. Nous allons tomber d'accord sur le fait qu'ils ne sont pas d'accord. Premier point, cela veut dire que les partenaires avec qui nous travaillons dans ce syndicat intercommunal, qui sont, en l'espèce, nos voisins, ou notre Département de rattachement, pour peu qu'ils comprennent votre volonté, en tout cas, ne la partagent pas, cela pose des questions.

Je trouve qu'il serait normal, même si j'entends qu'il faut entamer les choses en prenant cette décision, mais que nous soyons éclairés de ce qu'ils font, de leur avis et de leur volonté, pour pouvoir nous prononcer.

Le deuxième point, lors de la commission sur ce point, nous avons posé des questions et des choses nous semblaient étranges. Et à nouveau, ce soir, il y a un angle mort dans la présentation qui nous est faite, qui pourtant est dans la notice détaillée qui est jointe à la délibération, qui est que ce retrait déclencherait de facto, puisque c'est la loi, la question de la soulte pour notre sortie, soulte qui est estimée à 469 000 €, qu'ils nous doivent. Vous nous avez dit qu'ils en avaient pour je ne sais combien d'années à vivre. Mais il faut rajouter 470 000 € dans la balance, ce qui devient vite une autre affaire que simplement retirer 100 000 € par an, sur un certain temps. Peut-être que cela pèse un peu dans le fait que, tout en comprenant, ils ne partagent pas.

Un troisième point, j'entends les déclarations de vous-même, Monsieur le Maire, et de Monsieur Marques, sur l'état des installations sportives et sur le fait qu'elles seraient

impraticables, je dois vous avouer, qu'à entendre le président de l'UCVA, dont les seniors s'entraînent toutes les semaines et plusieurs fois par semaine au parc du Grand Godet, n'est-ce pas, Monsieur Marques nous expliquait que nous ne pouvons pas faire de sport au parc du Grand Godet, j'avoue avoir besoin d'éclairage. Parce que les équipes de foot de Villeneuve-le-Roi, Ablon, réussissent à pratiquer du sport sur le parc du Grand Godet, ce qui pose quand même des questions.

Pour finir, je vous invite à retirer ce dossier, pour le repasser plus tard, pour que vous puissiez nous apporter des éclairages concrets à ces questions.

M. le Maire : Je vais donner la parole à Monsieur Marques pour vous répondre.

M. Guillaud Bataille : Excusez-moi, je n'ai pas fini.

M. le Maire : Excusez-moi, je croyais que vous aviez fini.

M. Guillaud Bataille : Non, j'ai même fait mention du fait que je n'avais pas fini. Si vous ne retirez pas ce dossier, même si c'est pour le repasser plus tard, et peut-être qu'éclairés par les éléments et l'avis de nos voisins, peut-être que nous parviendrions à partager votre point de vue.

Il me reste une dernière question, d'abord sur les conditions de la sortie de la commune, est-ce qu'il faut un vote du conseil d'administration ? Est-ce qu'il est à la majorité simple, à la majorité qualifiée ou à l'unanimité ?

Pour finir, mais c'est une question de principe, je crois qu'il est toujours de mauvaise politique pour une collectivité, pour une ville, de décider de claquer la porte à ses voisins et à ses voisines, de décider de quitter des syndicats intercommunaux, qui plus est le syndicat intercommunal d'un espace important de notre département et pour notre population.

Je pense que c'est le parc le plus accessible, notamment pour les quartiers populaires des Navigateurs, qu'il a été rendu encore plus accessible du fait de l'arrivée du tramway, il est encore plus accessible qu'hier. Peut-être qu'il vaudrait mieux, plutôt que de décider de s'en retirer, s'y investir, décider que nous en faisons une promotion importante auprès des Choisyennes et des Choisyens, et avec le tramway, le parc s'est rapproché.

J'entends ce que vous dites, Monsieur le Maire, une fois que nous avons pris cette décision, nous n'avons plus tous ensemble qu'à croiser les doigts pour que la Ville de Paris ne se dise pas la même chose pour le parc interdépartemental de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Ce qui serait une bonne nouvelle, Monsieur Guillaud-Bataille. Ce parc doit être départemental et je ne vois pas ce que la mairie vient faire là-dedans et je pense que les anciens que vous connaissez y sont pour quelque chose, mais ce n'est pas le débat du jour.

Pour vous répondre, dans ce que vous dites, Monsieur Guillaud-Bataille, vous dites y aller, mais s'il y avait un déficit, un manque pour les Choisyennes et les Choisyens, nous ne le ferions pas. Mais tout ce que vous avez dit, le tramway, que les Choisyens en profitent, mais le seul problème, c'est qu'ils ne veulent pas y aller.

À un moment donné, nous allons payer pour un équipement qui est libre, et toutes les villes peuvent y aller, les habitants de toute l'Île-de-France peuvent y aller, et cela est heureux, c'est le propre d'un parc entrée libre. Je voudrais vous rappeler que la ville d'Orly, qui était avec Choisy-le-Roi et Thiais, dans cette même disposition pour qu'un gymnase que Choisy utilise toujours, la ville d'Orly avait souhaité en sortir, et à l'époque, je crois qu'il y avait encore Monsieur Hassan Aoummis, et pour l'instant, il n'y a que Thiais et Choisy-le-Roi qui

utilisent ce gymnase, parce qu'il fait sens. Nous avons de nombreuses associations qui s'y entraînent.

Pourquoi continuer, quand vous avez dit, sur les 25 ans, 100 000 € par an que donne Choisy, par rapport à 2,5 millions, cela fait 25 ans ? Donc ils ont 25 ans d'avance de subvention de Choisy. Cela fait au moins huit ans, que ce soit Choisy, Villeneuve, ou Orly, si nous avions su cela avant et nous n'étions pas au conseil d'administration, nous y sommes et nous découvrons cela, jamais nous n'aurions accepté, comme aujourd'hui, nous n'acceptons pas de donner de l'argent public à un club sportif ou à une association qui aurait en caisse l'équivalent de ce que nous leur donnons. Ce n'est pas fait pour cela. Déjà, là, il y a un problème juridique à ce qu'ils continuaient d'être alimentés par de l'argent public alors qu'ils n'en avaient pas besoin, puisque cet argent, ils ne le dépensaient pas.

Les Choisyennes et les Choisyens ne vont pas subir de déficit, ils vont pouvoir continuer à aller fréquenter le parc du Grand Godet pour toutes les activités qui vont s'y dérouler. Et l'avenir financier du parc est assuré, il n'y a aucun souci à ce niveau.

Pour étayer encore mieux ce que je viens de vous dire, c'est que Choisy est encore largement perdant ; si nous sortions, c'est le parc qui devrait donner une soulte à Choisy-le-Roi de 450 000 €. Ce que nous votons ce soir, lorsque nous acceptons la sortie, c'est qu'il va y avoir des discussions, même s'ils nous comprennent, ils aimeraient que l'on reste, puisque cela fait encore plus d'argent.

Il va y avoir des discussions, comme nous avons eu avec le SIRESCO, sur les modalités de sortie dont vous serez informés. C'est un départ.

Lorsque vous dites que vous avez tous les éléments, dans l'analyse qui a été faite, que l'on vous a jointe, qui vous a été faite, je vais demander à Monsieur Marques de répondre sur les points précis et je vais redonner la parole à Madame Fourniaud, puis Monsieur Aoummis. Il est avant, donc Monsieur Aoummis.

M. Aoummis : Monsieur Guillaud-Bataille a soulevé cinq points. Premièrement, ce que nous demandons, ce soir, c'est l'avis du Conseil municipal, nous ne demandons pas l'avis du Conseil municipal d'Orly, de Villeneuve-le-Roi, ou du Conseil Général. Nous demandons au Conseil municipal de Choisy-le-Roi.

Le deuxième point, la sortie déclenche le versement éventuel d'une soulte, oui, mais comme Monsieur le Maire vient de le préciser, cela fait partie de tout le processus. À partir du moment où le Conseil municipal se sera prononcé ce soir, je l'espère, de manière favorable, cela va déclencher un processus. Ce processus est soumis à un vote du Conseil syndical, vous avez soulevé ce point, il doit être unanime. Il doit être unanime, si une ville membre vote contre, la sortie ne peut pas être validée. Mais rien ne nous empêche de demander que cela soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Monsieur le Maire vient de le préciser, cela ouvre un processus de tractation. Si le Conseil syndical vote à l'unanimité la sortie de la Ville de Choisy-le-Roi, cela revient au Conseil municipal, parce que les conditions de sortie du Conseil syndical devront être étudiées, soumises, également à une ou des délibérations au Conseil municipal de Choisy-le-Roi.

Vous avez fait référence à mes activités, par ailleurs, de dirigeant bénévole d'une association sportive. J'ai pris la présidence de l'US Villeneuve-Ablon en mai 2016, j'ai grandi à Villeneuve-le-Roi-Ablon, et la première décision que j'ai prise, en octobre ou novembre 2016, après le début de saison, c'est de ne plus utiliser aucun créneau au parc du Grand Godet. Effectivement, le club, avant mon entrée en responsabilité, utilisait, car il y a un déficit de grand jeu pour l'entraînement sur la commune de Villeneuve-le-Roi-Ablon.

Je vais vous décrire succinctement le terrain de foot du parc du Grand Godet, en 2016 et en 2024, quand il fait chaud, il y a de la poussière, quand il pleut, c'est de la gadoue, et quand il fait froid, c'est du béton. On ne peut jamais y pratiquer. L'USVA n'utilise aucun créneau au parc du Grand Godet depuis 2016. Vous n'êtes pas bien suffisamment renseigné sur ce point.

Conseil syndical et modalités de sortie, je viens de les expliquer.

Enfin, la question de principe, Monsieur le Maire l'a rappelée, et je finirai là-dessus. La halle de Thiais que nous utilisons énormément, nous avons énormément de créneaux chaque semaine, y compris le week-end, à la halle de Thiais. De nombreux Choisyennes et Choisyens scolarisés dans un établissement de la ville de Thiais utilisent avec une grande régularité et il y a une forte fréquentation de la halle de Thiais. De ce fait, la contribution de la population Choisyenne à la halle de Thiais est déficiente.

Une dernière chose, quand je suis arrivé au Conseil syndical en 2020 après les élections, nous étions en minorité politique, avec mon collègue de la commune de Villeneuve-le-Roi, Monsieur Merlino, et après les cantonales de 2021, il y a eu un renouvellement important des membres du Conseil syndical. Dès que j'ai découvert les premiers bilans du parc du Grand Godet, connaissant mon installation et la médiocrité des équipements, j'avais été choqué et dès le premier trimestre, notre entrée en mandat, j'en ai parlé à Monsieur le Maire.

Je me suis réjoui qu'après les cantonales, la majorité au Conseil syndical soit modifiée. Et nous avons entamé une réflexion sur une prise de décision de sortie. La période Covid nous a freinés. Maintenant, c'est derrière nous. Maintenant, il faut avancer.

À titre personnel. En tant qu'adjoint aux sports, sur un budget de 585 000 € chaque année, de fonctionnement, 102 000 € vont au parc du Grand Godet pour rien. 407 000 € vont aux associations sportives, il y en a près de 40, il y a plus de 9 000 pratiquantes et pratiquants et le reste, cela va à l'entretien des équipements. Moi, je suis certain que tous les membres du Conseil municipal, que tous les membres du mouvement sportif Choisyen, et toutes les personnes dans la ville à qui nous expliquons cela, ils comprennent très vite que ces 102 000 €, c'est un gaspillage de l'argent public de la Ville, et ce n'est pas autre chose.

Alors pourquoi, au regard de tout cela, pendant si longtemps, la Ville est restée dans ce Conseil syndical ? Je n'étais pas là avant 2020, je m'interroge. Mais que nous puissions envisager de freiner ce processus, je suis interpellé.

M. le Maire : Ce que j'ai oublié de vous préciser et ce qui est important, c'est que ces 100 000 € sont pris au budget sport. C'est pour cela que quand je dis que nous allons flécher, il est juste que ces 100 000 manquent au mouvement sportif Choisyen. Ces 102 000 € sont pris au budget sport. Il serait plus juste que ces 102 000 € soient réattribués au sport, et non pas dans un seul, mais répartis au mouvement sportif. Je ne sais pas si vous accepteriez que nous vous fassions payer l'entrée d'un stade qui est gratuite pour tout le monde, sauf pour vous, par exemple. Nous sommes dans cette situation. Ce n'est pas possible. Nous pouvons y aller gratuitement. Et nous ne remettons pas en cause cela.

Ce qui est très important, c'est que si cela remettait en cause l'avenir du stade, nous pourrions nous interroger et faire œuvre. Mais l'avenir financier du stade n'est pas remis en cause. Le garant est le Département. Je vous fais remarquer que je risque d'avoir à dos le Département, dont je suis élu, dont je fais partie de la majorité, et Villeneuve-le-Roi, qui est une ville amie, comme l'est Orly, bien sûr, mais à des degrés divers.

Si nous prenons cette décision, c'est vraiment dans l'intérêt général Choisyen, parce que j'ai autre chose à faire que de prendre le risque de me fâcher avec des amis. Mais quand il est sujet de l'intérêt général Choisyen, cela prime, car je suis élu pour Choisy. Et tout le monde pourra continuer d'aller au parc du Grand Godet, comme Villeneuve-Saint-Georges y va, comme tout le monde y va, et cela restera un parc libre, donc départemental.

Monsieur Aoummis voulait prendre la parole.

M. Aoummis : Je connais très bien ce parc, je ne suis pas de Villeneuve-le-Roi, je suis de Choisy. J'ai quelques remarques sur la fréquentation, quand j'étais adjoint aux sports, les études que nous avions menées montraient que 25 % des usagers de ce parc habitent Choisy, ce qui est intéressant.

Le fait que le parc soit excentré de Choisy n'a pas empêché la mise en place de sortie propre à Choisy, du côté du McDonald, j'ai veillé à ce qu'il y ait une entrée et une sortie propres aux Choisyens.

M. le Maire : Ils l'ont fermée.

M. Aoummis : Mais j'ai l'habitude d'aller courir dans ce parc, jusqu'au mois dernier, je passais sans aucun problème. Ils l'ont fermée récemment, peut-être. Jusqu'au mois dernier, j'ai fait un certain nombre de séances de footing dans ce parc, en passant par cette entrée du côté du McDonald.

Aujourd'hui, il s'est rajouté le tram qui facilite le déplacement des Choisyens, j'ai même en mémoire le déplacement des élèves de l'école de Mandela, de l'école Langevin, qui venaient faire de l'initiation au golf. Ils venaient à pied à l'époque, et cela ne les a pas empêchés de fréquenter le parc pendant un certain temps, sachant qu'étant anciennement président de ce parc, en 2008, j'avais veillé à ce qu'il y ait un parcours de golf. En termes de transport, il n'y a pas de réel problème.

Le problème, objectivement, il est dans le confort, quand un certain nombre d'associations sportives Choisyennes veulent être dans la ville, à côté de chez elles. Cela me fait penser à ceux qui vont faire du commerce, acheter une baguette, et qui vont se mettre devant le magasin. Il y a cette culture qui crée une sorte de conflit entre les clubs, et ceux les mieux lotis seraient à Choisy, et les autres, ailleurs. Mais c'est une question de volonté politique.

Moi, je me rappelle que dans ce parc, en termes de vitalité, il y avait un certain nombre de clubs sportifs. Par exemple, le club de rugby, vous avez parlé de refaire les tribunes, cela est très bien, il faisait des initiations pour des centaines de jeunes, plusieurs fois par semaine, des jeunes de Choisy et d'Orly, cela faisait un brassage humain entre les habitants de Choisy et les habitants d'Orly. Cela est un garant pour la paix à venir, dans notre jeunesse. Nous avons organisé les Championnats du monde de kickboxing, de boxe française, avec la présence de Canal+, nous avons fait des choses extraordinaires dans ce parc.

C'est une question de volonté politique. Il faut aller voir les clubs, les convaincre, il faut aller discuter, il faut les sortir de leurs œillères et il faut les inciter à aller dans le parc, moyennant un certain nombre de compensations. Voilà comment je vois les choses. Cet argument n'est pas recevable.

Par ailleurs, il est faux d'écrire que le parc serait situé sur les communes de Villeneuve-le-Roi et d'Orly pour exprimer une forme de décalage territorial vis-à-vis de Choisy. Le parc est situé sur le territoire de la seule commune de Villeneuve-le-Roi.

Objectivement, je comprends tout à fait que la règle de calcul de la contribution financière de notre Ville pose un problème. Et elle est calculée, cette contribution, sur la population et le potentiel fiscal, donc globalement défavorable à Choisy-le-Roi.

Plutôt que de sortir du syndicat, il serait préférable de renégocier les parts respectives de financement. Maintenant que nous savons qu'objectivement, en termes de transport, il n'y a pas de souci, en termes de vitalité, avec un peu de volonté politique, nous pouvons y arriver.

S'agissant du retrait de la commune, il y a un petit souci, comme mon collègue l'a soulevé, à savoir que nous sommes dans un syndicat mixte ouvert, c'est la forme juridique du parc, qui appelle, par nature, une modification des statuts, l'article L5721-2-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que, pour une telle modification, et à défaut d'autres propositions statutaires, il faut le vote d'au moins deux tiers des membres du Comité syndical, soit au moins quatre sur six, donc l'accord, a minima, des trois représentants du Conseil départemental. Lors des précédentes modifications de statut, il avait fallu le vote conforme des trois conseillers municipaux et du Conseil départemental. Si cette condition est toujours inscrite dans les statuts, il s'agit d'une délibération de principe qui a peu de chances de déboucher.

D'autre part, le retrait de Choisy va transférer les charges sur les autres parties, à savoir Villeneuve-le-Roi, Orly, et le Département, et ouvrira la boîte de pandore à d'autres départs, et à la mort de cet équipement qui a coûté très cher aux contribuables des trois villes et du Département.

En revanche, cette délibération peut servir d'élément de pression pour revoir la répartition des contributions. La question mérite d'être posée.

J'ai relevé aussi quelque chose qui n'est pas très clair sur les excédents. Il y a des millions qui ont volé tout à l'heure, il y a une confusion de la part de l'élu entre l'excédent reporté d'investissement et de fonctionnement. Si l'on regarde, et vous comprenez que j'ai pris la mesure, avant de venir, de voir ce qui se passe, la réalité des choses, contrairement à ce que l'on nous dit aujourd'hui, il s'agit d'un excédent d'investissement, et non pas de fonctionnement. Si nous regardons le fonctionnement, le parc est à peine à l'équilibre. Il va commencer à consommer ses excédents dès cette année. Au retrait de Choisy-le-Roi, on nous dit que nous sommes en train de signer la mort de ce parc.

Merci.

M. le Maire : Je vais vous répondre, Monsieur Aoummis, parce que quand vous dites la mort du parc, non, pas du tout. Les chiffres le montrent, et c'est un parc que le Département fera vivre. Et ils peuvent vivre, même sans la contribution de Choisy et sans que le Département ne rajoute de l'argent.

Quand vous dites que 25 % des Choisyens le fréquentent, je ne pense pas que ce chiffre soit exact. Admettons qu'il soit exact, et admettons que même 50 % des Choisyens le fréquentent, ils pourront toujours continuer à le fréquenter. Donc il n'y a pas de danger, ni pour les Choisyens ni pour l'administration du parc.

Nous avons fait nos comptes tout à l'heure avec Monsieur Marques. Sur le mouvement sportif, il faut aussi respecter le choix, et c'est peut-être aussi une différence par rapport aux débats tout à l'heure sur le ROB, dans quelle direction nous voulons aller, c'est que nous écoutons les Choisyens et les Choisyennes et le mouvement sportif qui ne veut pas aller au Grand Godet, et avec raison, parce que les personnes qui pratiquent du sport, cela se traduit aussi par la compétition, donc des matchs, et il n'y a rien, que ce soit le tennis, le foot, etc.

S'ils veulent investir pour que cela soit possible, grand bien leur fasse, mais Choisy-le-Roi n'a pas besoin de créneaux au Grand Godet, nous sommes autosuffisants et nous le serons d'autant plus en récupérant ces 100 000 € qui vont améliorer les conditions de pratique des jeunes Choisyennes et Choisyens et des moins jeunes, sur notre ville.

Encore une fois, s'il y avait le moindre danger, mais nous n'allons pas faire fermer, il n'y a aucun danger. Ils ont des réserves financières.

Comme vous dites, il y a un débat, mais ce n'est plus les deux tiers, c'est que comme il y avait eu déjà des velléités de sortie il y a peu de temps, ils ont changé les statuts et maintenant, il faut la majorité des trois villes pour sortir. Mais je suis certain que nous allons l'obtenir.

Après des discussions objectives, personne n'a intérêt, comme nous étions certains de sortir du SIRESCO, comme nous sommes certains de sortir de n'importe quel syndicat, combien même par les statuts, ils verrouilleraient le sort des adhérents, personne n'a intérêt à garder contre son gré, que ce soit en matière sportive, civile, culturelle, un adhérent à un syndicat quelconque, et cela se fait en bonne intelligence, je vous l'assure.

Ils ont pris un avocat-conseil, comme nous avons pris un avocat-conseil, ce qui est normal. Une discussion va être entamée pour les conditions de sortie, dont je suis certain qu'elles seront votées. Entre nous, ce n'est pas la guerre. Et je n'ai pas dit qu'ils étaient d'accord. J'ai dit qu'ils comprennent. Mais ce qu'ils veulent, c'est d'essayer de garder la ville, et cela est normal. Il y aura une discussion et souvent, la pierre d'achoppement, c'est sur la soulte et la soulte est favorable à Choisy, d'après les expertises que nous avons faites et qui ne sont pas contestées, nous économiserions les 100 000 € par an, c'est-à-dire 1,5 million d'euros sur 15 ans, dont nous avons besoin en mouvement sportif. Mais selon les considérations de la discussion, nous sommes en droit de demander une soulte de 450 000 €. La soulte, c'est une juste rétribution, par rapport aux années passées, de l'investissement consenti par Choisy-le-Roi à l'époque, qui nous revient. Ce sera peut-être la moitié, la totalité, peut-être moins. Cela fera partie des discussions pour sortir bons amis, parce que les Choisyennes et les Choisyens, dont moi, parce qu'il m'arrive de faire des footings, continueront à fréquenter le Grand Godet. Et très important, cette somme est prise, c'est un élément important, sur le budget sportif.

Vous dites qu'il faut persuader, je peux vous comprendre. Mais les Choisyennes et les Choisyens ne veulent pas forcément être en bas de chez eux. Des Navigateurs préfèrent aller à Jean Bouin parce que, grâce aux municipalités précédentes, nous avons à Jean Bouin un complexe sportif naturel, qui est magnifique, qui nous est envié par beaucoup. Moi, je comprends que les Choisyennes et Choisyens habitant les Navigateurs préfèrent aller à Jean Bouin, alors que c'est plus loin. C'est peut-être contradictoire. Nous, nous les écoutons et nous n'allons pas perdre de l'énergie à leur dire qu'il faut aller là-bas à tout prix.

De toute façon, vous avez essayé en votre temps. Je le sais, nous étions ensemble à la commission Sport, et cela n'a jamais marché. Nous pourrions avoir besoin, mais aujourd'hui, avec la réorganisation sportive menée par Monsieur Marques avec l'ensemble des clubs, nous sommes en mesure de nous passer du Grand Godet. Pourquoi dépenser 100 000 € sur un instrument beau, agréable, dont nous n'avons pas besoin ? Et tout un chacun, sans vouloir se répéter sans cesse, pourra continuer à le fréquenter.

M. Aoummis : Très rapidement, évidemment, je suis sensible à l'argument. Je suis un élu qui s'inscrit dans la responsabilité conjointe. Quand j'entends qu'il y a une espèce de médiocrité des installations, notamment le terrain de foot, cela est une réalité. Mais cela n'a

jamais été comme cela, il y a eu une dégradation. Rappelez-vous le match que nous avons fait sur le synthétique, il était de bonne qualité. Il existe toujours.

M. le Maire : Ce n'est pas pour vous interrompre, le match, ce n'était pas un club sportif. Nous nous étions bien amusés. J'en ai un très bon souvenir, vous étiez très bien à l'époque.

M. Aoummis : Je suis toujours très bien. Je me suis excusé auprès de votre secrétaire.

M. le Maire : Mais quand je vous ai invité, vous n'êtes pas venu. Je vous avais écrit : » En souvenir de ce moment » C'était un match que nous avons fait entre Lugo et Choisy-le-Roi, et j'ai permis à Choisy-le-Roi de gagner une mi-temps, parce que j'étais dans l'équipe de Choisy, et quand j'ai basculé dans Lugo, j'ai marqué un but stratosphérique dont Raïm a la vidéo qui est passée en mondo-vision et nous avons fini sur un match nul. Je vous remercie encore de ce bon moment que nous avons passé tous ensemble.

M. Aoummis : Mon propos, c'est de dire que la dégradation vient avec le temps, et plutôt que d'abdiquer et de sortir de cette manière en disant que nous n'avons pas besoin, que, finalement les Choisyens ne veulent plus y aller, et que l'état de cet équipement laisse à désirer, j'ai un autre tempérament, c'est celui de dire que nous pouvons aller vers des avis seconds.

D'autant plus que j'ai porté à titre personnel, avec mes collègues du Département et les élus des trois villes, un changement statutaire dans lequel j'ai inscrit la prise en charge du Département sur tout ce qui est investissement. Nous avons programmé un terrain synthétique, la couverture des courts de tennis et après, je n'étais plus président. C'était aux autres présidents de porter le flambeau par la suite et je pense qu'il n'est jamais trop tard.

Le Département a viré à droite, vous a mis là où il faut. Le Département, on lui a imposé, avec l'accord de ses représentants au Grand Godet, la prise en charge des investissements. Il y a un enjeu à mettre en place, plutôt que de dire que cela ne marche pas, que l'on s'arrête. C'est quelque chose qui me désole. Je le dis comme je le pense.

M. le Maire : Je vous ai compris. Vous me connaissez, s'il s'agissait de se battre parce que c'est nécessaire à Choisy, je serais présent avec tout le Conseil municipal, même vous, je pense, mais le sujet, je vous l'ai dit, entre l'époque où vous étiez là, où, moi-même, et je fréquentais, et je continue à le fréquenter, l'époque a changé. Nous n'avons pas besoin et c'est pour cela que nous ne nous battons pas, car nous allons nous battre contre le désir des Choisyennes et des Choisyens qui préfèrent rester là-bas, c'est légitime, mais cet argent, nous en avons besoin pour qu'il profite directement aux Choisyennes et aux Choisyens sur tout ce que nous avons à faire sur les équipements sportifs, et cela n'empêcha personne d'aller là-bas, et c'est pour cela que nous ne nous battons pas.

Si nous avons besoin de créneaux que nous exposerions, heureusement, nous avons réussi, à la suite de ce refus, nous avons revu les créneaux. Monsieur Marques, avec les clubs, a réalisé un travail formidable, où nous pouvons accueillir tout le monde, sur le site qui convient à tout le monde, avec en plus 100 000 €, peut-être 400 000 € s'il nous les donne, ce sera le fruit de la discussion pour sortir.

Je propose de passer au vote.

Intervention inaudible

Monsieur Marques, qui est au premier chef, veut dire un mot. Nous avons encore 26 délibérations. 27.

M. Marques : Vous avez été impliqué au Conseil syndical pendant longtemps avec Monsieur Aoummis, vous n'allez pas nous dire ce soir que vous avez commis des erreurs, et je le comprends tout à fait. Vous nous dites qu'avec le service, vous aviez des éléments, des données statistiques sur la fréquentation. Quand moi je les ai demandés, on m'a expliqué qu'il n'y avait pas de pointage à l'entrée depuis fort longtemps, jusqu'à 2022.

M. le Maire : Il a fait ce qu'il a cru bon faire à l'époque, et nous faisons ce que nous pensons faire bien. Je pense que nous sommes dans la bonne ligne.

M. Marques : Le club de rugby, avec lequel je suis en contact très fréquemment, organise environ deux animations tous les deux mois, donc toutes les huit semaines, un samedi tous les mois. L'objectif essentiel, avec les jeunes, c'est de capter des licenciés qui habitent à Orly. La meilleure preuve que le terrain de rugby au parc du Grand Godet n'est pas attractif, c'est qu'il n'y a pas de club de rugby à Orly, alors qu'il y a un terrain de rugby à la porte de la ville. C'est pour le club de rugby.

Au niveau des clubs, on ne peut pas les forcer, on peut avoir des incitations. Depuis que je suis adjoint, j'ai rencontré tous les clubs. Tous les sports de salle me demandent des créneaux et aucune dirigeante, aucun dirigeant ne m'a demandé de créneaux au Grand Godet et c'est factuel. Et c'était la situation en juin 2020.

Quand vous parlez d'installation, quelles installations ont été mises en œuvre avant, pour que, à notre prise de responsabilité en juin 2020, nous retrouvions une installation qui est désertée par les clubs Choisyens ?

M. le Maire : Merci, Monsieur Marques. Nous allons passer au vote. Nous avons même fait un calcul, vous savez qu'il y a le parc interdépartemental qui est magnifique, il y a des stades, il faut savoir que les gens qui veulent les utiliser, un club qui voudrait l'utiliser, c'est payant. À la limite, si nous louions des horaires là-bas, cela coûterait infiniment moins cher et nous arriverions au même résultat que de payer ces 100 000 €. Mais que ce soit au parc interdépartemental, que ce soit au Grand Godet, notre ville, les clubs, n'ont pas besoin, et c'est pour cela que nous n'insistons pas, nous n'avons pas besoin, en revanche, nous avons besoin de ces 100 000 € pour rénover la tribune, pour refaire un synthétique là où veulent être les Choisyennes et les Choisyens.

Ce débat est passionnant. Qui est contre ? Nous comptons 7 contre. Abstentions ? 0. Le reste pour, c'est adopté. Merci pour les sportifs et les non-sportifs.

Vote de la délibération n°7

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Frédéric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE Bénédicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Danièle, M. THIAM Moustapha, Mme SASU Hancès, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL Béatrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POUUDY Franklin, M. CHIRRANE El Arbi, M. BANCE Stéphane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. BOURVEN Julien, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme BENKAHLA Malika,

Ont voté contre : 7 (Mme DESPRES Catherine, M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE TERENCE, M. GUILLAUD BATAILLE Fabien, M. HUTIN Sébastien)

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote :

La délibération n°7 est adoptée à la majorité

DGST

→ Dénomination d'une rue dans le cadre de la Zac Briand Pelloutier : rue Sergent-chef Jonathan Lassus-David

M. le Maire : Nous passons à un sujet important. Nous devons trouver le nom d'une rue dans le cadre de la Zac Briand Pelloutier, un nouveau quartier, et nous vous soumettons le nom du Sergent-chef Jonathan Lassus-David, qui a donné sa vie pour sauver des Choisyennes et des Choisyens lors de l'incendie qui a eu lieu sur la dalle, où il y a une petite plaque à son nom sur la dalle, et où, chaque année, nous commémorons sa mémoire. À la demande de sa veuve qui voulait le nom d'une rue, ce que je comprends, et à travers le Sergent-chef Jonathan Lassus-David, c'est aussi une manière d'honorer la corporation des pompiers qui, avec courage, est au service de la population, mais encore une fois, de montrer notre reconnaissance au Sergent-chef Jonathan Lassus-David.

M. Aoummis : Monsieur le Maire, vous avez fait le bon choix.

M. le Maire : Merci, Monsieur Aoummis. Nous étions certains que cela serait approuvé. Nous avons tous été émus par ce qui s'est passé à cette époque. Merci de votre observation, Monsieur Aoummis, c'était il y a six ans, mais nous n'avons pas oublié, nous étions encore sur la dalle il y a deux mois pour rendre hommage.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non. Abstentions, non. C'est voté à l'unanimité.

Merci pour sa veuve, sa famille, et tous ses collègues pompiers, avec qui nous entretenons, comme c'était le cas par le passé, les meilleures relations du monde, que nous aidons à chaque fois que nous pouvons le faire. Merci.

Vote de la délibération n°8

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Frédéric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE Bénédicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Danièle, M. THIAM Moustapha, Mme SASU Hancès, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL Béatrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POUUDY Franklin, M. CHIRANE El Arbi, M. BANCE Stéphane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. BOURVEN Julien, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme BENKAHLA Malika, Mme DESPRES Catherine, M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme

FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE T rence, M. GUILLAUD BATAILLE Fabien, M. HUTIN S bastien.

Ont vot  contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La d lib ration n 8 est adopt e   l'unanimit .

ADMINISTRATION G N RALE

→ Modification de la d signation d'un repr sentant de la Ville pour le conseil d' cole maternelle Nelson Mandela

M. le Maire : Il s'agit de l'administration g n rale. Il y a une petite modification par suite d'une impossibilit  d'une coll gue d'y  tre, pour nommer un nouveau repr sentant de la Ville au conseil d' cole maternelle Nelson Mandela. Nous vous proposons, Monsieur Billy Somsouk.

Est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Je n'en vois pas.

7 qui ne prennent pas au vote. Comme tout   l'heure. Le reste, c'est vot . Merci.

Vote de la d lib ration n 9

Ont vot  pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Fr d ric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE B n dicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Dani le, M. THIAM Moustapha, Mme SASU Hanc s, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL B atrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POU DY Franklin, M. CHIRRANE El Arbi, M. BANCE St phane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. BOURVEN Julien, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme BENKAHLA Malika.

Ont vot  contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 7 (Mme DESPRES Catherine, M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE T rence, M. GUILLAUD BATAILLE Fabien, M. HUTIN S bastien)

La d lib ration n 9 est adopt e   l'unanimit .

→ Désignation d'un conseiller territorial à l'EPT Grand Orly Seine Bièvres

M. le Maire : Ensuite, nous devons désigner un conseiller territorial à l'EPT Orly Seine Bièvres, nous vous proposons Monsieur Laurent Chassay qui va officier pour représenter notre Ville au Territoire.

Y a-t-il des votes contre ? Ne prend pas part au vote ? 7. Monsieur Hutin, c'est sûr. Le reste, pour. Même résultat que tout à l'heure. Je vous remercie.

Vote de la délibération n°10

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Frédéric, Mme FRANCISOT Amandine, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE Bénédicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Danièle, M. THIAM Moustapha, Mme SASU Hancès, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL Béatrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POUUDY Franklin, M. CHIRANE El Arbi, M. BANCE Stéphane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. BOURVEN Julien, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme BENKAHLA Malika.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 7 (Mme DESPRES Catherine, M. AOUMMIS Hassan, M. BALIAS Thierry, Mme FOURNIAUD Martine, M. ESSONE-MENGUE TERENCE, M. GUILLAUD BATAILLE Fabien, M. HUTIN Sébastien).

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

→ Présentation du rapport d'activité 2022 du SIFUREP

M. le Maire : Présentation du rapport d'activité du SIFUREP. Monsieur Coelho.

Monsieur Coelho : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, il y a 24 pages, je ne vais pas vous les lire. Vous avez pris certainement connaissance de ce rapport qui est très coloré.

Monsieur le Maire rappelle qu'en tant que collectivité adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, SIFUREP, la commune de Choisy-le-Roi doit, chaque année, comme l'exige le Code général des collectivités territoriales, présenter le rapport d'actualité du SIFUREP, de l'année précédente, à l'Assemblée délibérante.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39, vu la délibération n° 2023-06-09 du 13 juin 2023 pour le compte administratif du SIFUREP pour l'année 2022, vu la circulaire n° 2023-08 du 3 juillet 2023 relative à la communication du compte administratif pour l'année 2022, vu la circulaire 2023-10 du SIFUREP transmettant le rapport d'activité 2022, vu le rapport d'activité du SIFUREP 2022,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique, après avoir entendu le rapport du délégué de la commune du SIFUREP,

nous devons délibérer sur l'article n°1, que vous avez dans la délibération, l'article n° 2, et nous devons acter ce rapport.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ?

M. Aoummis : C'est ma dernière intervention. En lisant ce rapport, c'est toujours délicat de parler de la mort, mais la mort fait partie de la vie. Il y avait des choses que nous savions, mais nous n'étions pas conscients de l'importance, en tout cas, pour les citoyens, de ce syndicat, notamment sur les tarifs qui sont pratiqués.

Il y a deux questions que j'aurais dû me poser en tant qu'élu de la majorité précédente, mais que je pose aujourd'hui, ce rapport attire l'attention sur une réalité méconnue par les citoyens Choisyens et d'autres communes, ailleurs, ce sont les tarifs pour la crémation et l'inhumation. Les tarifs sont très intéressants pour les citoyens des villes adhérentes, mais les gens ne le savent pas. Beaucoup de gens ne le savent pas. Les pompes funèbres occultent cette réalité et ne proposent pas forcément aux citoyens explorés ces tarifs. Ils vont proposer un tarif commercial, concurrentiel, etc. Ma question, c'est comment faire ? C'est toujours délicat de faire de la communication, de la publicité autour de la mort, ce n'est pas quelque chose de réjouissant, mais c'est un droit pour les citoyens de pouvoir inhumer leurs proches avec un tarif qui reste décent.

Monsieur Coelho : Je peux vous répondre, vu que je siège au SIFUREP, et lors des comités, cette question revient souvent, ce manque de communication, sur le fait d'informer la population, essayer de cibler les pompes funèbres qui ne veulent pas faire passer ce message, qu'il y a cette possibilité de ce tarif, le SIFUREP est bienveillant sur ce sujet.

Intervention inaudible

Mme Desprès : Le SIFUREP est bienveillant, mais les pompes funèbres ne sont pas bienveillantes parce qu'elles ne proposent pas les tarifs. Il faut les demander, pour avoir été dans cette situation il y a quelques années, en arrière, c'est moi qui ai dû demander les tarifs SIFUREP, on ne me les proposait pas.

M. Coelho : Monsieur le Maire, dans la communication de la Ville, dans notre magazine, nous pourrions passer un message à la population par rapport à cela.

M. le Maire : Nous pouvons faire état de cette possibilité, une fois n'est pas coutume, dans le journal de la Ville. Mais ce serait bien. J'irais plus loin, peut-être prendre contact avec des entreprises de pompes funèbres qui accepteraient de prendre ces tarifs à leur compte, et à ce moment-là, d'indiquer aux Choisyennes et aux Choisyens les entreprises qui pratiqueraient ces coûts. Nous pourrions jouer sur les deux axes. Il y en a une à Choisy, il peut y en avoir une en dehors de Choisy. Nous pouvons faire cette enquête. Merci de cette intervention.

Mme Desprès : Si vous permettez, Monsieur le Maire, quand j'en parlais tout à l'heure, je parlais d'entreprise de Choisy.

M. le Maire : Nous pouvons demander à des entreprises Choisyennes, voire au-delà, celles qui appliqueraient ces tarifs, et de les faire connaître à la population, en les informant, à travers le CCAS ou le journal de la Ville. Comme lorsque nous indiquons les pharmacies de garde, ce serait un service que nous rendrions. Danièle ?

Mme Gaulier : Malheureusement, j'ai eu ces derniers temps l'occasion d'aller aux pompes funèbres de Choisy qui sont en face de la mairie. Quand on voit les budgets, je leur ai posé

franchement la question : « Comment font les gens qui ne peuvent pas payer ? » l'assistante m'a parlé du SIFUREP, elle ne m'a rien caché et elle a été claire sur cette possibilité.

M. le Maire : Tant mieux si certains jouent le jeu. Bien sûr. Nous prenons acte de cette alerte. Je pense que nous pouvons jouer sur une communication dans le journal de la Ville, et rechercher à Choisy, ou au-delà, des entreprises qui acceptent d'emblée de proposer, d'expliquer ; en contrepartie, nous porterons à la connaissance des Choisyennes et des Choisyens des entreprises où s'adresser pour cela.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous devons juste voter que nous avons pris acte. Tout le monde est d'accord que nous avons pris acte. Merci, Monsieur Coelho.

→ Motion association DRAPO

M. le Maire : Le point suivant, chose importante, nous avons une motion que nous demande l'association DRAPO. L'association DRAPO qui œuvre beaucoup contre les nuisances aériennes, à qui nous devons beaucoup, c'est à eux que nous devons le financement des doubles vitrages et autres. Pour aller vite, ils nous demandent d'être d'accord avec eux.

Actuellement, il y a un couvre-feu à minuit des vols, qui est rarement respecté. Dans cette délibération, ce qu'a proposé DRAPO et la plupart des élus, c'est de l'abaisser à 23 h 30. Nous vous demandons d'être favorables à cette disposition pour épauler l'association DRAPO.

M. Guillaud-Bataille : Monsieur le Maire, le couvre-feu à Orly est déjà 23 h 30. Il arrive que cela dépasse, de peu, pour une raison bien simple, c'est que tout avion se posant à Orly après 23 h 30 doit payer 43 000 € d'amende. De manière générale, ils font en sorte de ne pas le faire. Je voulais d'abord préciser cela.

Hasard du calendrier ou pas, il y avait ce matin, à la Région Île-de-France, la mise en place d'un groupe de travail sur le bruit, notamment sur les nuisances aéroportuaires, auquel je participais au nom de mon groupe, et je veux dire que je retrouve ici tout ce que dit et défend l'association DRAPO.

Personne ici ne mésestime les nuisances sonores, aéroportuaires, personne ne mésestime le 1,8 million, pour le 1,9 million des concitoyens d'Île-de-France qui sont survolés régulièrement par les avions ni l'impact que cela a sur leur santé.

Pour autant, parfois, le mieux est l'ennemi du bien. En tout cas, il est une chose quand on est engagé en politique, même quand nous sommes au service de la défense d'un territoire précis, comme une commune, ce que nous n'avons pas le droit de faire, c'est ce que les Anglais appellent le « not in my backyard », c'est-à-dire « peu importe, tant que cela n'est pas dans mon jardin ».

Mais, par exemple, la délibération que vous nous proposez, qui est d'ailleurs beaucoup plus fournie que la note explicative, est typique du « not in my backyard », c'est-à-dire qu'elle prône des choses pour tous les aéroports d'Île-de-France, sans prendre en compte ce que cela signifie.

Dire que nous allons limiter les mouvements annuels sur Roissy-Charles-de-Gaulle, et imposer un couvre-feu entre 22 h et 6 h à Charles-de-Gaulle, cela veut dire que l'attractivité de l'ensemble de l'Île-de-France, dont je rappelle que la première économie est le tourisme, et que nous sommes la première destination mondiale, nous lui mettons une balle dans le pied, et je suis gentil, quand je dis le pied. Qui plus est, nous remettons en cause l'existence

de FedEx, dont tous les avions sont de nuit, qui est une clé de voûte de l'équilibre budgétaire, de l'ensemble de l'économie aéroportuaire d'Île-de-France.

Ce faisant, nous condamnons l'aéroport Charles-de-Gaulle, mais lorsque nous disons la même chose d'Orly, que nous voulons étendre le couvre-feu, savez-vous pourquoi cela est à 23 h 30 ? Cela garantit que les avions qui arrivent des outre-mer puissent se poser et faire un aller-retour sur une période de 48 heures. Si nous enlevons ne serait-ce qu'une demi-heure, à ce moment-là, les vols ultra-marins ne pourront plus se poser à Orly. Où iront-ils ? À Roissy ? Non, nous venons de décider que cela ne serait pas possible à Roissy, donc nous envoyons tout le monde à Beauvais.

Sauf à ce que nous pensions que nous avons le pouvoir d'empêcher le trafic aérien ou de couper le trafic aérien à destination de Paris, si tant est que nous puissions être d'accord sur le fait que cela est souhaitable, alors, nous prenons des décisions qui ne vont pas dans ce sens. Je dirais que c'est l'autre point aveugle, Roissy, c'est 100 000 emplois directs, sur la plateforme. Orly, ce sont 30 000 emplois directs sur la plateforme, dont des Choisyens, auxquels il faut ajouter tous les emplois induits, notamment les nombreux salariés, actifs, de notre commune, qui sont les taxis, les VTC, etc. Tout cela existe et cela pèse dans notre ville, cela fait des revenus pour les habitants de notre ville, et nous ne pouvons pas faire comme si cela n'existait pas.

Tout cela me fait dire que nous avons, dans cette proposition, un vrai problème. Plutôt que d'essayer de traiter la vraie question, de prendre les choses sur le fond, en prenant en compte que cela est plus compliqué que le fait de ne plus vouloir d'avions. Il y a beaucoup d'enjeux interconnectés. D'ailleurs, je vais noter un considérant qui dit qu'il n'y a aucun objectif de réduction du bruit aérien. Chacun saura qu'il y a quelque chose sur le bureau du ministre, qui relève de cela, qui est en cours de discussion. Il y a quand même un problème.

Nous savons aussi, et j'ose espérer que chacun a suivi cela, qu'Air France a décidé de quitter Orly, pour y laisser Transavia, sa filiale low cost. Cela devrait nous inquiéter. Plus l'aéroport d'Orly se dégrade, plus ce sont des compagnies low cost. Plus le parc d'aéronefs est dégradé ou ancien, plus le bruit, plus la pollution sont importants. C'est ce que disent aujourd'hui tous les experts du trafic aérien.

Ce qui permettrait de réduire de 50 %, aussi bien l'impact sonore que la pollution, c'est un renouvellement massif des aéronefs et du parc d'aéronefs des opérateurs de transport et des compagnies aériennes.

Tout cela me fait dire que ce vœu, s'il peut faire plaisir à certains, en tout cas, il n'est ni praticable ni complètement souhaitable, sauf à décider qu'il n'y a plus d'avions en Île-de-France.

M. le Maire : Merci, Monsieur Guillaud-Bataille, Monsieur Aoummis.

M. Aoummis : Oui, la question du bruit est une question de santé publique. Un certain nombre d'arguments peuvent être développés dans le sens du développement économique, touristique et bien d'autres secteurs. Mais si nous écoutons le vécu des gens qui subissent cela, qui subissent le bruit, les affres dans lesquelles ils sont, la désespérance dans laquelle ils sont, nous avons un droit d'écoute, ne serait-ce que symbolique, cela est important.

Lorsque nous parlons de bruit, ce n'est pas forcément Villeneuve-le-Roi, ou d'autres villes. Il y a aussi en juillet et août Choisy-le-Roi, et vous avez les rotations jusqu'à une heure pas possible, des gens qui travaillent le matin, des gens malades, des enfants qui dorment. Cela nous concerne aussi à Choisy-le-Roi et ce n'est pas un nombrilisme Choisyen. Ce n'est pas

se défaire des intérêts majeurs de la nation de manière pragmatique, de la souffrance d'un certain nombre de citoyens qui subissent au quotidien, et de manière périodique, pour la part Choisyenne, ce problème majeur, qui est celui du bruit.

Mme Gaulier : C'est un peu ennuyeux que nous mettions ces résolutions en fin de Conseil. Pour moi, il y a un vrai débat sur la question des nuisances aériennes. Il se trouve que Monsieur le Maire, lorsque nous avons adhéré à DRAPO m'a demandé de représenter la Ville de Choisy, donc j'ai rencontré l'association. Ce n'est pas uniquement une histoire de couvre-feu, c'est beaucoup plus large.

Cela concerne principalement, pour l'aéroport d'Orly, le département 91, qui est très impacté, le département du 77, et notre département, 94. Par exemple, l'été dernier, lorsque nous étions à Congis, j'étais surprise parce que nous étions gênés par les nuisances aériennes. Et il n'y a pas que le bruit, mais aussi la pollution, qui peut réduire l'espérance de vie des gens qui subissent.

Il y a un vrai débat. Le fait d'avoir mis ces résolutions, c'est une manière de soutenir l'association, car c'est un combat très difficile. Il ne faut pas oublier. Je me suis déjà exprimée là-dessus. Pour des raisons historiques, il ne faut pas oublier qu'en France, l'aéronautique est un point fort de l'économie. Air France, qui est connue dans le monde entier, est aussi un fleuron de notre économie. Il y a aussi ADP qui a un poids très important. Pour lutter contre ces lobbys, c'est parfois difficile.

Les gens de DRAPO sont compétents. Ils rappellent que la particularité d'Orly c'est un aéroport très enclavé, le plus enclavé de France. Ils se battent pour un certain nombre de choses, ils prennent l'exemple de l'aéroport, aux Pays-Bas, de Schiphol, qui a fait de gros efforts pour réduire le trafic aérien. Il y a beaucoup de choses à faire.

Au départ, c'était plutôt une fédération d'associations de lutte contre les nuisances aériennes. Ils ont constaté, notamment lorsque nous avons fait, au mois d'octobre 2022, une manifestation à l'aérogare d'Orly, qu'il y avait de plus en plus d'élus qui se sentaient concernés par ce sujet.

Je suis un peu étonnée, enfin pas complètement étonnée, du discours de Monsieur Guillaud-Bataille parce que j'ai senti une certaine gêne de la part des certains élus, notamment par rapport à des gens, des responsables du Territoire Grand Orly Seine Bièvres. Il y a une grande réflexion à réaliser, et ce n'est pas ce soir que nous devons l'avoir. Bien sûr que nous avons envie de garder l'emploi, mais la grande question est de savoir si nous devons nous accrocher à tout prix à la zone aéroportuaire pour créer de l'emploi. C'est une vraie question, et ce n'est pas ce soir que nous allons la résoudre. La question n'est pas aussi simple que cela.

M. le Maire : Merci Danièle, pour répondre, et cela touche tout un chacun dans ses convictions, et je peux comprendre les craintes de Monsieur Guillaud-Bataille sur l'emploi, mais qui ne sont pas avérées. Pourquoi ? Parce que rien que sur la plateforme aéroportuaire d'Orly, il y a plus de 5 000 emplois qui ne trouvent pas preneur. S'il y a réduction des vols, personne ne sera au chômage. Les compagnies seront bien contentes de récupérer ces personnes, là où ils en ont besoin, où ils ne trouvent pas preneur aujourd'hui.

Au-delà de cela, je pense que les problèmes de santé que nous venons de mettre à mal, pour des raisons que je peux comprendre, ne sont pas négociables. Comme l'a rappelé Monsieur Aoummis, j'ai des lettres des habitants des Gondoles qui sont surveillés par les avions, qu'ils poursuivent sur la prairie, parfois à 1 h 00 du matin.

Toutes les capitales du monde réduisent le nombre de vols. Amsterdam, Berlin, Rome, tous les spécialistes, l'ADEME, Lisbonne, etc. La seule solution pour réduire les polluants, c'est qu'il y ait moins de vols. C'est comme la voiture. On nous met des règles contraignantes, qui mettent dans l'embarras des personnes économiquement, alors qu'il suffirait de dire qu'il faut rouler moins. Il y a des mesures simples, par exemple : un dimanche par mois ou une journée par semaine, personne ne prend sa voiture. Nous pouvons nous organiser. Ce serait 100 fois plus profitable que toutes ces règles que l'on nous impose sans arrêt.

Pour ma part, je suis pleinement convaincu de la bonne cause de cette décision et du combat de DRAPO, à qui nous devons beaucoup d'avancées sur les progrès qui ont été faits de protection contre les nuisances aériennes, notamment leur combat qui a amené le remboursement des doubles vitrages, etc., par les compagnies, et autres, et beaucoup de Choisyennes et de Choisyens en ont bénéficié. Et toutes les compagnies aériennes savent qu'elles devront réduire les vols.

Ce n'est pas notre Conseil municipal ni DRAPO ni qui que ce soit d'autre qui va réduire les vols, c'est la nature. Hier soir, il y a eu une excellente émission à la télévision qui expliquait le nombre de vols impressionnants qui ont été interdits, notamment aux États-Unis, à cause du temps. Soit il faisait trop chaud, soit il faisait trop froid, soit ceci. Malheureusement, la voie que prend notre planète... et nous le constatons nous-mêmes, même ceux qui ne sont pas convaincus par le réchauffement, il y a des faits qui sont là. De toute façon, l'aviation n'est pas condamnée, mais ils savent, et c'est pour cela que des compagnies commencent à se reconverter, ils savent que l'expansion sans fin des vols, cela est fini, qu'il va falloir se reconverter et nous remettons en cause des vols de deux heures, une heure, mais j'y serais assez favorable. Nous prenons le train, etc., et la population elle-même est consciente de cela.

L'emploi est extrêmement important. Sur ce cas précis, il y a tellement d'emplois non pourvus sur les plateformes aériennes que personne ne sera au chômage. Je le sais, j'étais président d'Orly International, où nous aidions les compagnies à trouver des emplois et c'était la croix et la bannière. Nous avons fait des show-rooms avec les compagnies et autres, et ils n'arrivent pas à trouver. Il n'y a pas de danger là-dessus.

Mais pour notre santé, il y a un risque plus qu'avéré, notamment une grande cause nationale, qui avait été dite, à l'époque, à Nicolas Sarkozy, de lutter contre le bruit, une cause qui a été complètement abandonnée, y compris par lui-même, parce qu'il l'a annoncé et il n'avait rien fait derrière.

Le bruit, pour ceux qui le subissent, c'est une atteinte au cerveau. C'est terrible. Je me mets à la place des habitants des Gondoles qui subissent un survol, de la Prairie, ou d'autres, ne serait-ce qu'en été, lorsque l'on nous impose ces vols, parce qu'il y a une réflexion de la piste, et cela peut durer jusqu'à une heure du matin...

Le fait de voter cette résolution, c'est aussi pour leur dire : « Attention, stop », parce qu'ils prennent leur aise. Mais ces compagnies ne pourront mieux survivre qu'en prenant par elles-mêmes des mesures comme cela. Il y a des compagnies qui se reconvertissent dans le chemin de fer, sinon, ce sera leur fin, de toute façon. Je suis favorable à cette décision.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Bourven : Bonsoir à tous, je voulais faire une explication de vote. Pour ma part, je vais m'abstenir sur ce vœu, pour toutes les raisons évoquées par Monsieur Guillaud-Bataille, que je rejoins sur ce point. Je n'aurais pas dit mieux.

M. le Maire : Tu t'abstiens ? D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres interventions où pouvons-nous voter ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il y a 2 votes contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il y a 4 abstentions.

Merci. C'est voté. C'est dommage que cela ne soit pas à l'unanimité, mais je respecte l'avis des uns et des autres.

Vote de la délibération n°12

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, Mme OSTERMEYER Sushma, M. COELHO Vasco, Mme LORES Monique, M. DRUART Frédéric, M. CHALBI Yacin, M. MARQUES Henriques, Mme HACHE Bénédicte, Mme LANTERNIER Lucie, Mme FONTAINE Sabrina, M. SAYADI Walid, Mme GAULIER Danièle, M. THIAM Moustapha, Mme SASU Hancès, M. GARROUT Karim, Mme ALIROL Béatrice, Mme COHEN Rachel, Mme DIMNET Jocelyne, M. POU DY Franklin, M. CHIRANE El Arbi, M. BANCE Stéphane, Mme FADLI Hafida, M. OMRANE Alain, M. CHASSAY Laurent, Mme BEZACE Mathilde, M. BOLLE-DALLIAH Kristian, M. SOMSOUK Billy, M. DESROCHES Damien, Mme FOURNIER Laura, Mme BENKAHLA Malika, Mme DESPRES Catherine, M. AOUMMIS Hassan.

Ont voté contre : 2 (Mme FOURNIAUD Martine, M. GUILLAUD BATAILLE Fabien)

Se sont abstenus : 4 (M. BOURVEN Julien, M. BALIAS Thierry, M. ESSONE-MENGUE TERENCE, M. HUTIN Sébastien)

N'ont pas pris part au vote : 1 (Mme FRANCISOT Amandine)

La délibération n°12 est adoptée à la majorité.

→ Compte rendu des décisions L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire : Nous allons passer aux décisions L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Guillaud-Bataille : Les remboursements anticipés qui sont notés dans cette liste de décisions sont-ils bien ceux qui découlent des parkings que nous avons décidés ? Je voulais une précision.

M. le Maire : Oui.

Il me reste à vous remercier de l'excellente tenue de ce Conseil municipal, malgré quelques moments de passion. Je vous souhaite une très belle fin de soirée. À bientôt.

La séance est levée à 23 h 20.